



Citoyenne
et
Solidaire



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE



Edito	2
2024 en images.....	3
Le Conseil d'Administration	4
Le Personnel	5
Les chiffres clé.....	9
Les prestations légales versées (en €).....	10
La relation de service	11
La politique territoriale de la CAF	17
L'arrivée d'un enfant	20
Le soutien à la parentalité	24
Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs	28
Accompagner les jeunes	30
L'accès et le maintien dans le logement	32
L'animation de la Vie Sociale	35
Contrôle des opérateurs sociaux en Action sociale	36
Soutenir les familles en situation de vulnérabilité	37
La qualité de service.....	41
La vie au travail	44
L'Alliance Durable avec la CAF du Haut-Rhin.....	48
La transition écologique	48
Lexique	51

L'année 2024, une année de transformations pour la CAF de l'Ariège



L'année 2024 a été la première année de mise en œuvre de notre Projet d'Entreprise Local, élaboré de manière participative en 2023 et au début de l'année 2024.

Plusieurs actions majeures prévues dans ce document ont été réalisées dès cette première année, parmi lesquelles :

- la rénovation de notre accueil du Siège pour en renforcer la confidentialité, la sécurité et l'esthétique,
- la première consultation des allocataires sur l'outil "La CAF à votre écoute" pour co-construire avec eux le projet de transformation de l'accueil, et mieux connaître leurs avis et leurs attentes,

- la mise en œuvre, avec la CPAM, du parcours "Arrivée de l'enfant",
- l'évolution des pratiques de travail social, pour mieux accompagner les événements de vie de nos allocataires au travers des parcours séparation, parent seul et décès du conjoint ou d'un enfant,
- la création du PAHRI (Pôle Appui Handicap Ressource Inclusion), désormais dénommé "Caminel", qui remplace les anciens dispositifs Palanqueto et Optimus, et permet de mobiliser l'ensemble des acteurs sur la thématique du handicap et de l'inclusion,
- le transfert à la CCPO (Communauté de Communes du Pays d'Olmes) de la gestion du Centre Social de Lavelanet, qui permet de renforcer les moyens d'action de cet équipement, et de l'intégrer pleinement dans les politiques du territoire,
- le lancement du premier Appel à Projets Transition Écologique, novateur au plan national, qui a permis le financement de 9 projets dans ce domaine, pour un montant total de 23.000 euros, et nous a aussi permis une prise de contact avec les nouveaux acteurs de l'animation locale que sont les ressourceries,
- la refonte enfin de notre Règlement Intérieur d'Action Sociale, pour en faire évoluer très significativement les barèmes et montants pris en charge, et y intégrer des incitations à l'acquisition de mobiliers et de matériels compatibles avec la Transition Écologique. Ces changements seront applicables dès le début 2025.

L'énergie que nous avons consacrée collectivement à ces transformations n'a pas perturbé le service rendu aux allocataires et partenaires ariégeois, puisqu'au contraire, nos délais de traitement se sont améliorés par rapport à 2023.

L'ensemble de ces résultats illustre le dévouement et la motivation de l'ensemble des salariés de la CAF de l'Ariège au profit de nos usagers.

Qu'ils en soient ici remerciés !

Le Directeur,
Richard CARRAT

2024 en images



Inauguration du nouvel accueil rénové du siège le mercredi 11 septembre 2024.

Ce nouvel accueil offre davantage de confidentialité, ce qui était une attente essentielle de nos bénéficiaires.

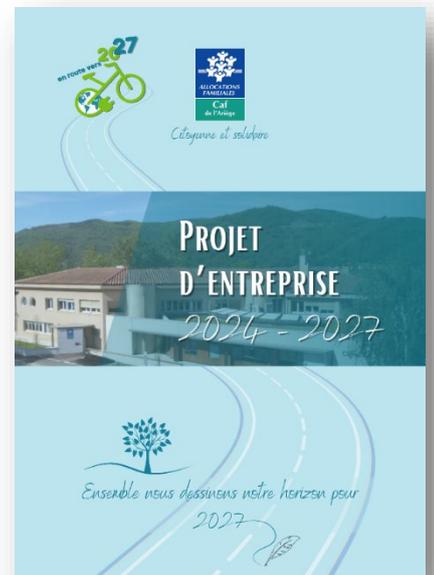
Il permet aussi de renforcer notre offre en libre-service et nos capacités d'accueil collectif et de renforcer la sécurité des agents en charge de l'accueil.

Depuis la réouverture, nous avons eu de nombreux témoignages de satisfaction de nos allocataires, et sommes fiers de pouvoir proposer ce nouvel environnement à nos allocataires, partenaires et salariés.

Assemblée Générale du Personnel 2024



Atelier maternité au siège de la CAF en octobre 2024



Le Conseil d'Administration

Président : Denis DENJEAN

Vice-Présidents :

Karine SANSONNET

Véronique HOARAU

Patrick DESTREM

COLLEGE	TENDANCE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Assurés sociaux	C.G.T	Alain GIACOMEL Françoise LAGARDE	Samuel MESLIN Stéphanie TORRENT
	C.G.T – F.O	Denis DENJEAN Alain ROUVIERE	Luc-Olivier BLANC Jennifer SEIGNEURIC
	C.F.D.T	Véronique HOARAU	Delphine KILMAN
	C.F.T.C	Christophe BAUZOU	Marie-Dominique REY
	C.F.E - C.G.C	Sophie DUCASSY	Bruno MAGAND
Employeurs	M.E.D.E.F	Karine SANSONNET Loïc VESCOVO	Valérie BOURDIL Michel VIGIER
	C.P.M.E	Lidwine ABRIBAT BICHEYRE Sonia RAJA MATEO	Christophe DESGUIOZ
	U2P	Anthony PAROLIN MAURETTE	Christian MASSAT
Travailleurs indépendants	C.P.M.E	Elodie DUBARRY BARBE	
	U2P	Nathalie BASQUE	Vincent PEREZ
	F.N.A.E – C.N.P.L	Ludovic BEUZERON	
Autres représentants	U.N.A.F – U.D.A.F	Patrick DESTREM Marie-Hélène DE KERIMEL Michèle DOUIN Muriel TACNET	Marc CAUDRON
Personnes qualifiées		Éric CONEIM David DECEUNINK Jean-Pierre GALTIER Colette ROMIER	

Représentants du personnel

Cadres	C.F.D.T	Solange SALVA	Pascal DUCLOS
Employés	C.G.T	Véronique SEGUELA	Cindy BLOIS
	C.F.D.T	Sylvie MAURY	Véronique SILVAIN

Les administrateurs sont amenés à représenter la Caf à l'extérieur en participant à diverses commissions : des commissions administratives départementales, les conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant, la représentation auprès d'œuvres subventionnées. Ils participent également à des commissions internes.

Le Personnel

La Caf de l'Ariège rassemble un effectif de **113 agents** au 31 décembre 2024 (CDI et CDD).

Le personnel est réparti selon **sept domaines** :

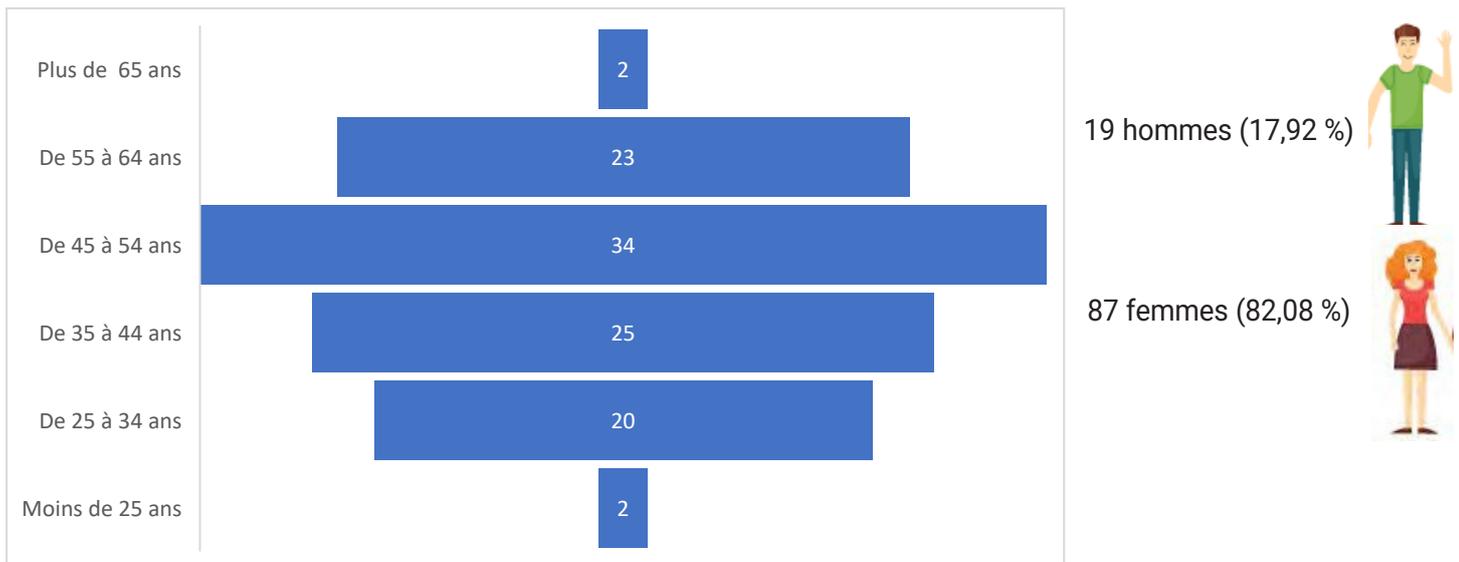
- La Direction
- Le département prestations légales Foix
- L'Alliance Durable
- Le département d'action sociale
- La direction comptable et financière
- Les services administratifs et techniques
- Le service informatique

106 agents sont titulaires d'un CDI, 83 travaillent à temps plein.

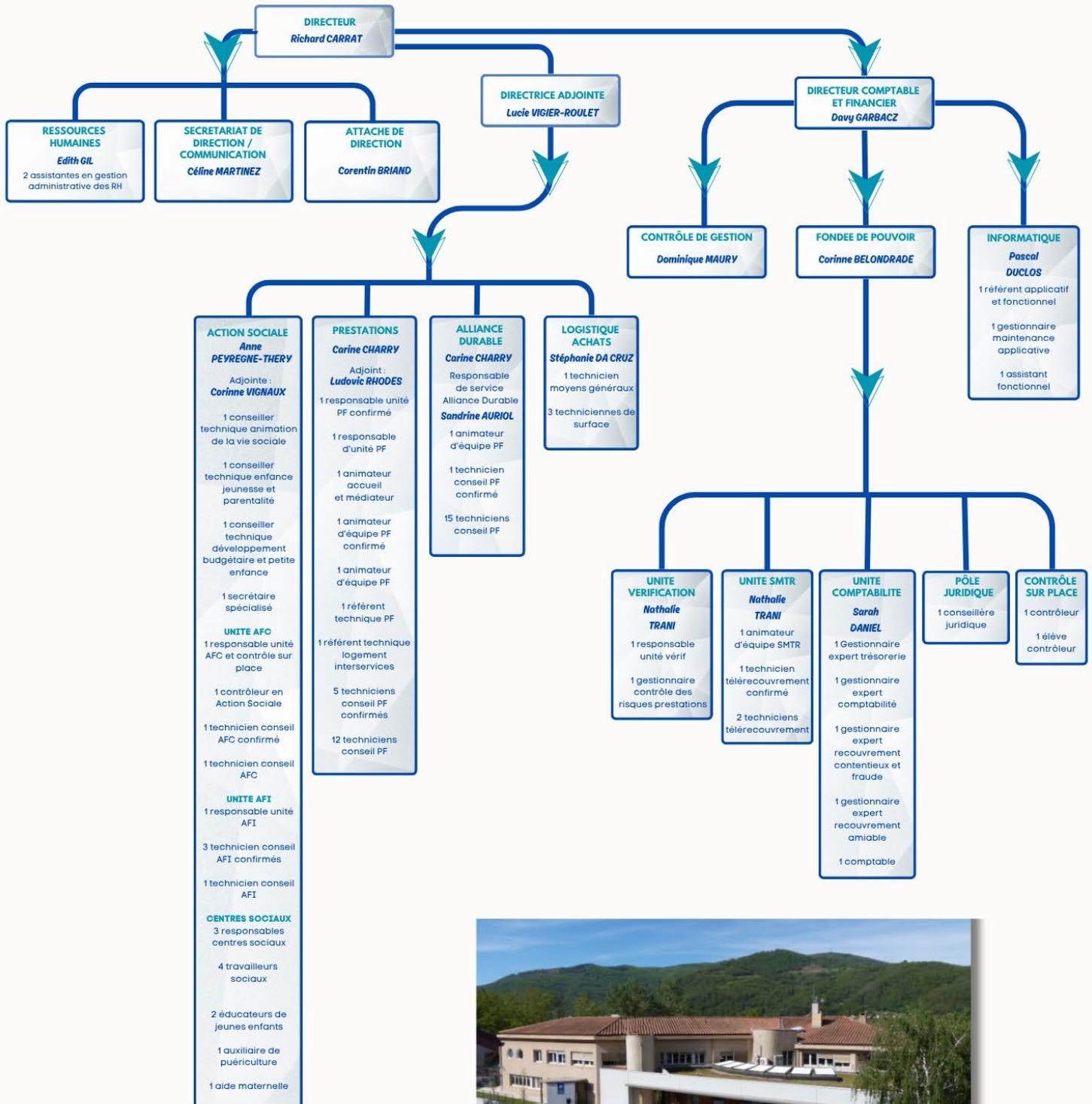
Répartition de l'effectif en CDI selon les domaines :

Domaine	Effectif C.D.I	Structure
Direction	3	2,86 %
Services administratifs et techniques	11	10.48 %
Service informatique	4	3,81 %
La direction comptable et financière	17	16.19 %
Service Prestations Foix	26	24.76%
Alliance Durable	18	17.14%
Service Action sociale	26	24.76 %

La répartition de l'effectif CDI par âge et par sexe :



Organigramme CDI de la CAF de l'Ariège au 31 décembre 2024

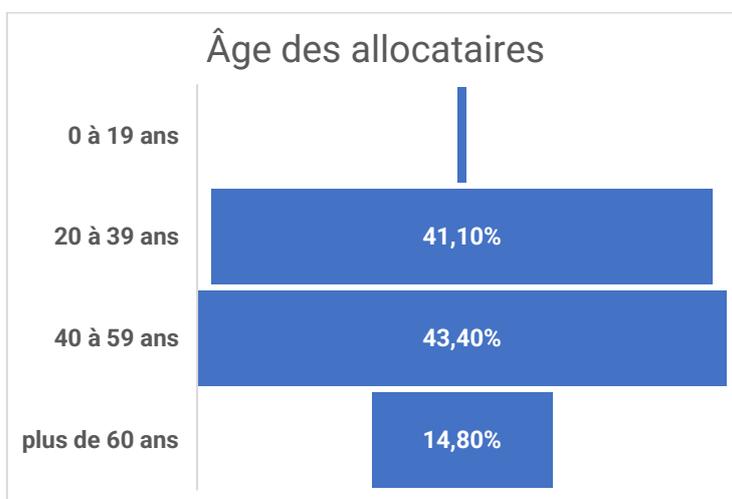




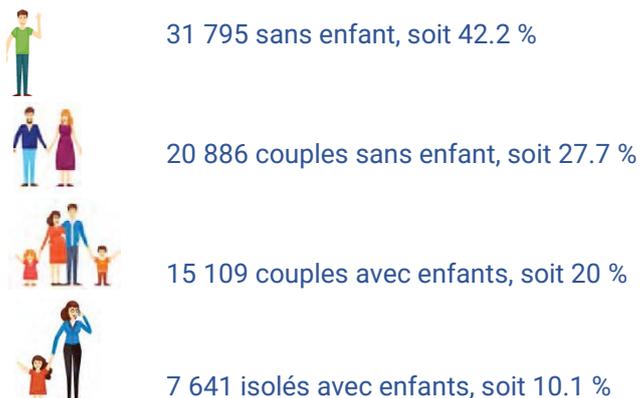
L'ARIÈGE



LES ALLOCATAIRES



Composition des familles en Ariège :



Composition des familles allocataires :



Taux de chômage : 9,3 % (8,7 % en Occitanie, 7,3 % en France métropolitaine (T4 2024))



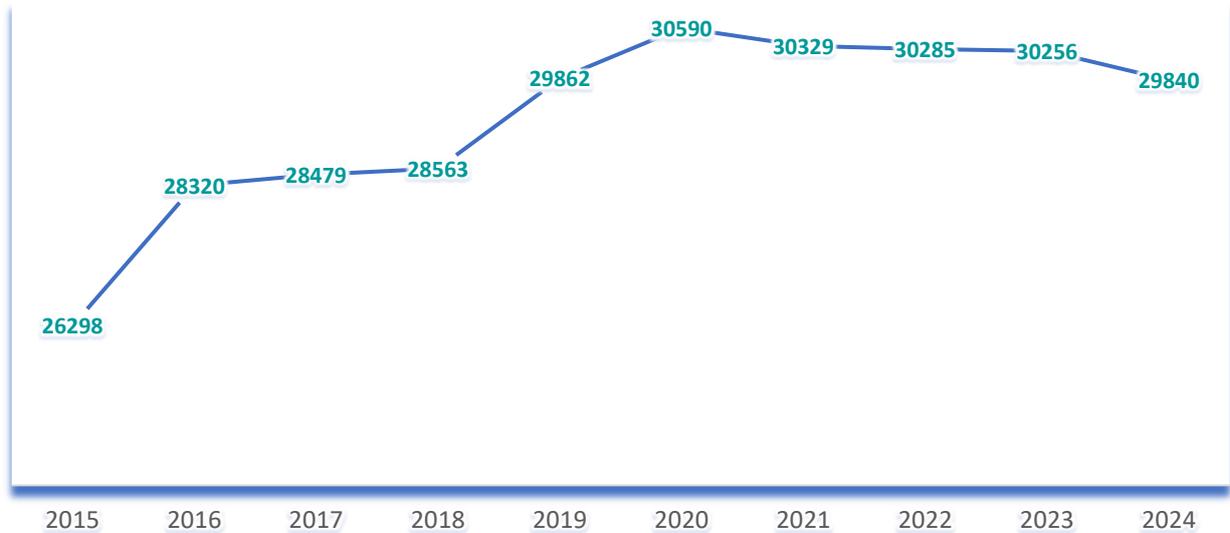
Nombre d'enfants par famille

Nombre de familles avec	En Ariège (Insee 2021)	Allocataires (2024)
1 enfant	9 554	4 664
2 enfants	7 418	6 027
3 enfants et +	2 592	2 299
TOTAL	19 964	12 990

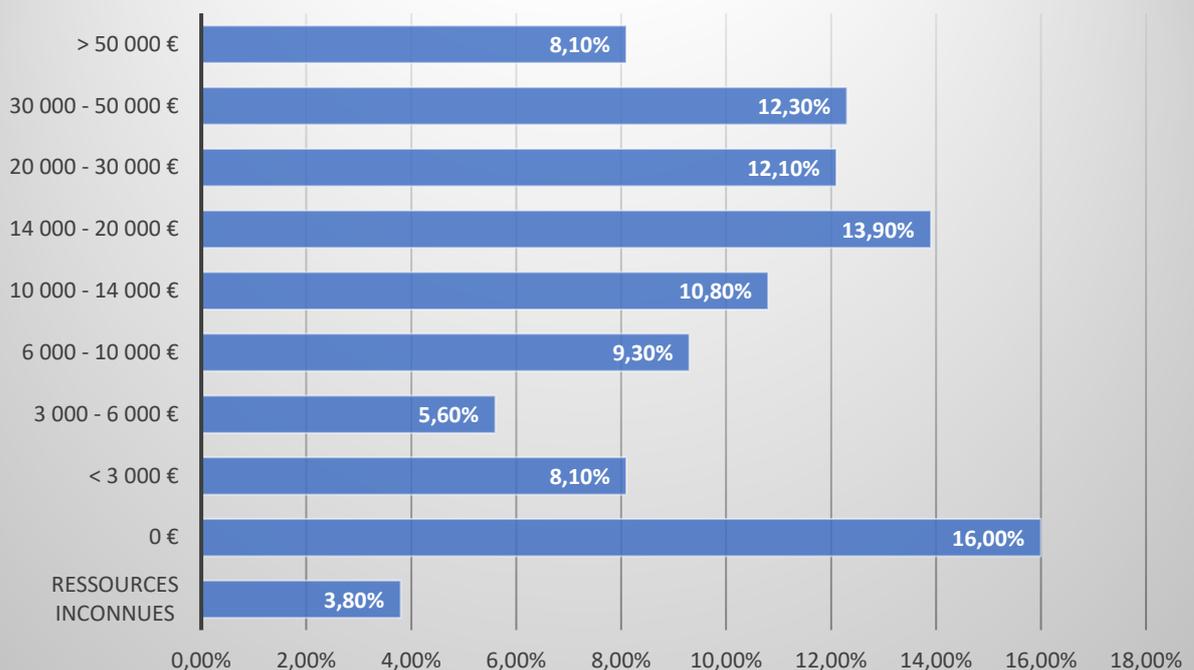
920 enfants nés en cours d'année dont **382** sont un premier enfant
(1 102 en 2020, 1 067 en 2021, 1 041 en 2022, 961 en 2023)



L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCAIRES



Les revenus des allocataires



Les chiffres clé

Prestations légales

197 402 405 euros versés

Conciliation de la vie professionnelle, familiale
et sociale (1)
17 609 362 €

Soutien à la fonction parentale (2)
39 522 149 €

Accompagnement des familles
dans leur relation à l'environnement
et au cadre de vie (3)
35 554 547 €

Autonomie, insertion sociale (4)
104 546 573 €

Divers (5)
169 774 €

Action sociale

19 228 370 euros versés

Accueil du jeune enfant
11 319 781 €

Temps libre
5 832 453 €

Accompagnement social
318 028 €

Logement et habitat
125 048 €

Animation de la vie sociale
1 043 700 €

Autres actions
589 360 €

- (1) Paje
- (2) Af, Cf, Ars, Asf
- (3) Alf, Als, Apl, Alt, Paah
- (4) Aah, Aee, Ajpp, Rsa socle / activité / jeunes, primes
- (5) Tutelle, allocation différentielle, Pala



Les prestations légales versées (en €)

Prestations	2022	2023	2024	EVOLUTION
Mission 1 : Conciliation vie professionnelle, familiale et sociale				
Prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE)	16 618 802,05	17 324 016,13	17 609 362,16	+1,65%
TOTAL mission 1	16 618 802,05	17 324 016,13	17 609 362,16	+1,65%
Mission 2 : Fonction parentale				
Allocations familiales (AF)	22 402 358,62	22 865 752,37	23 331 779,14	+2,04%
Complément familial (CF)	4 209 139,72	4 339 596,72	4 309 128,23	-0,70%
Allocations de rentrée scolaire (ARS)	4 670 970,40	4 634 773,37	4 840 243,73	+4,43%
Allocations de soutien familial (ASF)	4 453 827,22	6 708 326,46	7 040 997,94	+4,96%
TOTAL mission 2	35 736 295,96	38 548 448,92	39 522 149,04	+2,53%
Mission 3 : Familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie				
Allocations logement familial (ALF)	11 376 983,74	11 189 223,74	11 448 087,08	+2,31%
Allocations logement à caractère social (ALS)	14 169 686,19	14 437 856,06	15 024 053,75	+4,06%
Aide personnalisée au logement (APL)	8 994 108,80	9 005 490,20	8 974 656,98	-0,34%
Allocation de logement temporaire (ALT)	101 354,77	104 152,01	103 014,03	-1,09%
Prêts amélioration habitat (PAH)	4 452,44	13 128,43	4 734,99	-63,93%
TOTAL mission 3	34 646 585,94	34 749 850,44	35 554 546,83	+2,32%
Mission 4 : Autonomie, insertion sociale et retour à l'emploi				
Allocation adultes handicapés (AAH)	30 116 373,87	31 446 022,47	33 461 899,78	+6,41%
Allocation éducation enfant handicapé (AEEH)	2 458 485,94	2 734 752,95	2 822 487,88	+3,21%
Allocation journalière présence parentale (AJPP)	269 305,88	348 024,65	337 689,94	-2,97%
Allocation journalière proche aidant (AJPA)	39 910,20	44 301,54	56 764,17	+28,13%
Revenu de solidarité active Activité (RSA Activité)	-570,68	2 040,68	0,00	-100,00%
Prime pour l'activité	26 086 870,75	26 947 447,22	27 302 829,34	+1,32%
Revenu de solidarité active Jeunes (RSA Jeunes)	6 354,18	3 746,78	10 318,62	+175,40%
Revenu de solidarité active Socle (RSA Socle)	36 888 707,27	37 841 085,26	39 254 524,68	+3,74%
Primes exceptionnelles Etat et retour à l'emploi	4 473 220,58	1 375 006,73	1 300 058,69	-5,45%
TOTAL mission 4	100 338 657,99	100 742 428,28	104 546 573,10	+3,78%
Mission Divers				
Frais de tutelle	100 516,44	104 482,00	120 911,00	+15,72%
Allocation différentielle	0,00	360,05	0,00	-100,00%
Prestations payées dans les pays de l'UE	3 741,72	3 986,63	3 097,21	-22,31%
Allocation forfaitaire décès enfant	18 580,96	33 050,05	37 815,36	+14,42%
PALA	0,00	0,00	7 950,00	-
TOTAL mission Divers	122 839,12	141 878,73	169 773,57	+19,66%
TOTAL PRESTATIONS	187 463 181,06	191 506 622,50	197 402 404,70	+3,08%

La relation de service

LA STRATEGIE

La Caf déploie une stratégie de relation multi-canal auprès des allocataires.

Le mode d'accueil est choisi selon les situations (accueil physique, téléphonique, mail).



L'ACCUEIL

L'accueil se décline selon diverses modalités : accompagnement à l'espace libre-service, accueil de 1er niveau, accueil sur rendez-vous et accueil d'urgence au siège, accueil téléphonique sur rendez-vous, permanences administratives et accueil social sur plusieurs sites du département, et Maisons France Service.

L'accueil physique

En 2024, l'accueil au siège a été ouvert en moyenne 31H50 par semaine soit 1 604.5 heures pour l'année.

19 967 allocataires
reçus

Le nombre d'allocataires reçus en accueil au siège s'établit à 13 721. Il est en baisse de 21% par rapport à l'année 2023. Cela s'explique principalement par le transfert provisoire de l'accueil à la CPAM de Foix avec une ouverture 3 jours par semaine pendant une durée de 3 mois en raison de travaux d'aménagement des locaux.

1 159 accueils sur rendez-vous ont été effectués au cours de l'année 2024. La part d'allocataires

reçus sur rendez-vous a légèrement diminué, passant de 9.46% à 8.45% entre 2023 et 2024 en raison des rdv physiques durant le transfert de l'accueil dans les locaux de la CPAM.

Le nombre d'allocataires reçus sur les autres sites s'élève à 6 246, soit une baisse de 6.72%.

Nombre de visites :

Site	2023	2024
Siège	17 392	13 721
Lavelanet	1 537	1 336
Pamiers	3 353	3 290
Saint-Girons	1 806	1 620
Total	24 088	19 967

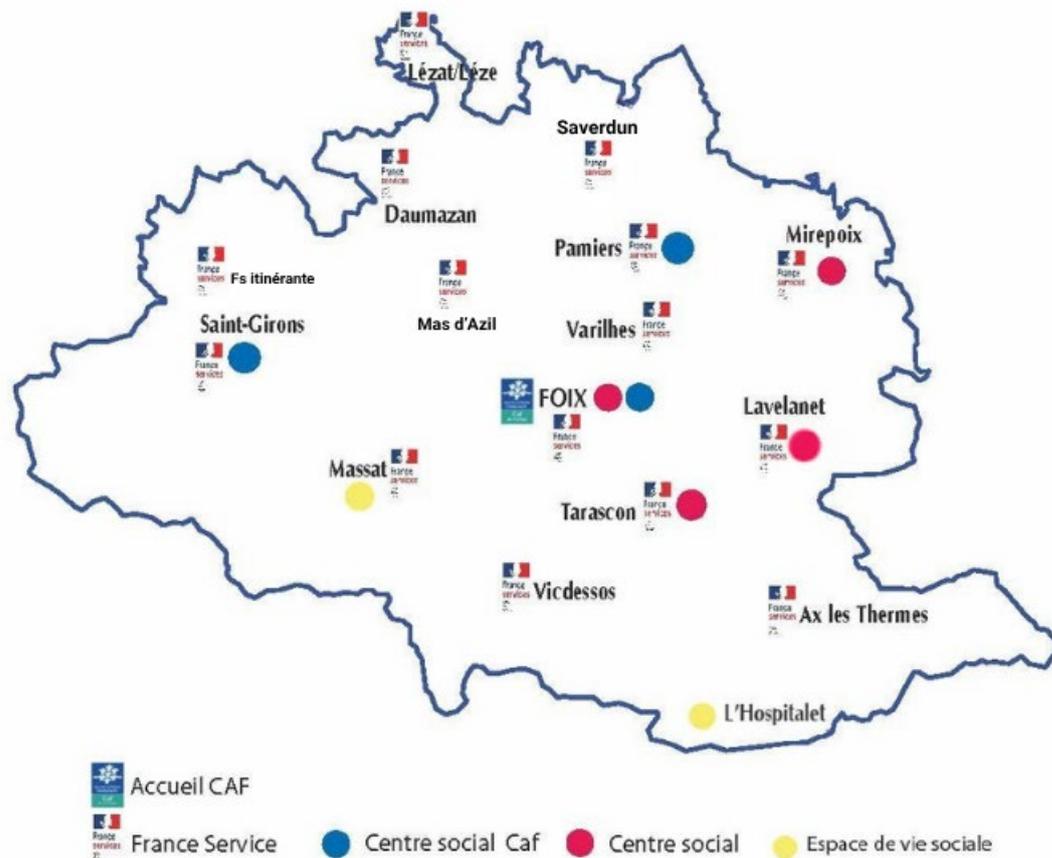
France Services

En 2024, 3104 visites avec un motif CAF ont été enregistrées dans les France Services du département (en 2023, ce nombre était de 1817).

Les rendez-vous téléphoniques

Mis en place au mois d'avril 2020 pendant le 1er confinement, 3 978 rendez-vous ont été honorés en 2024 contre 2939 en 2023. Le nombre a fortement augmenté du fait du renforcement des possibilités de rdv téléphoniques durant les 3 mois de transfert d'accueil physique dans les locaux de la CPAM. Au total, 90,50% des allocataires ont eu un rendez-vous physique ou téléphonique proposé dans un délai inférieur à 7 jours. Les rdvs téléphoniques apportent une satisfaction des allocataires et permettent d'éviter des déplacements sur les différents lieux d'accueil. La plupart des dossiers sont résolus par ce biais.

LES POINTS D'ACCUEIL



LE TELEPHONE



La réponse téléphonique est gérée par la plate-forme mutualisée située à la CAF de Tarbes.

L'amplitude hebdomadaire d'accueil téléphonique est de 37,50 heures (l'engagement hebdomadaire dans le cadre de la Cog étant de 32h).

19 344 appels ont été traités par des téléconseillers en 2024 (24572 appels en 2023).
93.1 % des allocataires nous ont communiqué un numéro de téléphone portable.

LES MAILS RECUS

En 2024, nous avons reçu **15 450** mails allocataires (- **13,4 % par rapport à 2023**).

Le canal mail apporte satisfaction aux allocataires car il leur permet d'obtenir une réponse personnalisée et rapide sur leur dossier tout en leur évitant un déplacement.

Généralement, les mails sont traités sous 72H.
En 2024, 30.4 % des mails ont été pris en charge en moins de 48H (traités ou transférés en niveau 2 si la question est complexe)



LES DOCUMENTS

Les courriers reçus :

367 331 courriers sont arrivés en **2024**, en hausse de 7.85% par rapport à **2023**.

559 788 pièces sont arrivées en **2024** dont **294 253** transmises par voie dématérialisée, soit **49,03 %** des pièces.

Les courriers envoyés :

98 806 courriers ont été adressés aux allocataires et partenaires en 2024 dont 79 133 par la CAF de la Haute-Garonne et par la CAF Saint Saint-Denis.

Ces volumes représentent une diminution de 28.20 % par rapport aux courriers envoyés en 2023.

L'année précédente la baisse était de 22.50 %.

L'objectif de diminuer les affranchissements a été poursuivi sur l'année 2024 en collaboration avec les services de production. Les pratiques ont été ajustées pour maîtriser les envois et diminuer les volumes.

Suivi des affranchissements auprès de la CAF31 et la CAF93 :

ANNEE	2022	2023	2024
Nombre	151 908,00	117 133,00	79 113,00
Montant	86 838,00 €	69 977,00 €	50 939,00 €

Suivi des envois auprès de la poste :

ANNEE	2022	2023	2024
Nombre	22 902,00	20 458,00	19 673,00
Montant	27 064,54 €	26 602,94 €	30 022,05 €

LES DELAIS DE TRAITEMENT

Le délai de démarche est calculé pour chacune des pièces, en nombre de jours calendaires écoulés entre la date d'arrivée de la pièce à la Caf et la date de fin de traitement Caf. Pour 2024, le délai moyen de démarche pour les prestations familiales est de

12,85 jours pour un objectif national fixé à 16 jours et le délai moyen de démarche pour les bénéficiaires de minima sociaux de 11,08 jours pour un objectif national de 14 jours.

LES TELESERVICES

92,8 % des allocataires nous ont communiqué leur adresse email.

Le taux d'utilisation des téléservices pour les demandes d'aide au logement, de prime d'activité et de complément de mode de garde est de 86.5% en 2024.

Le site www.caf.fr

Ce site propose des informations généralistes sur les prestations versées par la Caf, des actualités de la branche famille mais surtout un accès à « mon compte » qui permet à l'allocataire de signaler un changement de situation, effectuer des déclarations de ressources, déposer une demande d'allocation logement en ligne, faire une demande de prime d'activité...

Les usagers qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans une France service, dans un centre social ou au siège pour un accompagnement avec imprimante à disposition. Des ordinateurs sont mis à disposition et des volontaires en service civique s'appliquent à accompagner l'allocataire dans son usage de l'outil informatique.

3104 visites ont été enregistrées dans les France-Services du département

L'outil CDAP

CDAP, qui a remplacé Cafpro en 2017, permet à des partenaires conventionnés d'accéder en lecture aux données allocataires dans le but d'accélérer les démarches de ceux-ci ou de réduire le risque d'erreur

dans le traitement des dossiers.

Au 31/12/2024, 71 partenaires sont conventionnés par la Caf pour utiliser Cdap.

Sur l'année 2024, 12 partenaires ont été contrôlés

Aide en ligne

La Caf de l'Ariège, en collaboration avec la Caf de l'Aude, propose une prise de rendez-vous à distance pour accompagner les allocataires sur les services en ligne.



L'INFORMATION DES ALLOCATAIRES

Le magazine Vie de Famille

En 2024, le magazine trimestriel Vie de Famille a évolué, proposant dorénavant en plus des informations nationales un encart local de 4 pages spécifique à l'actualité de chaque département.

Adressé par mail aux allocataires, il est aussi consultable en version papier dans les accueils Caf, mais également auprès de nombreux partenaires accueillants du public.

Les campagnes emails et sms

Tout au long de l'année des campagnes d'informations personnalisées et pro-actives sont déployées afin d'accompagner au mieux les allocataires dans leurs démarches.

fonction de la situation de l'allocataire. Nos campagnes email ont un taux d'ouverture variant de 30 à 75 % selon les sujets.

Les allocataires sont informés via des campagnes SMS ou email. Ces campagnes sont ciblées en

Chaque mois, les nouveaux allocataires reçoivent un SMS de bienvenue les invitant à consulter les pages locales du caf.fr.

La page Facebook



Afin d'améliorer l'accès des familles à l'information, une page Facebook Caf Ariège a été créée en avril 2020.

Au 31/12/2024, la page avait 1017 abonnés, soit 216 de plus qu'au 31/12/2023.

36 publications ont été effectuées en 2024.

L'INFORMATION DES PARTENAIRES

Les campagnes emails

Les partenaires sont informés par mail selon l'actualité d'événements, actions diverses les concernant.

Le compte LinkedIn

Créé en janvier 2021, ce compte a 504 abonnés au 31/12/2024, soit 90 de plus que l'année précédente, principalement issus de l'administration publique et d'organisations sociales.

LE CONTRÔLE DES ALLOCATAIRES

Ce contrôle peut être réalisé sur pièce, sur place, et par échange de fichiers.

3414 contrôles sur pièces, dont datamining + contrôles Rac :

Le montant des impacts financiers en contrôle sur pièces s'élève à **1 450 651 €**.

273 contrôles sur place :

Les contrôleurs de la Caf rencontrent les allocataires au guichet de la Caf ou des centres sociaux pour vérifier leur situation. Les contrôles ont donné lieu à :

- des rappels, lorsque l'allocataire ne bénéficie pas de tous ses droits : **257 861€**,

- des indus, lorsque l'allocataire a perçu plus d'allocations que le montant de ses droits : **1 170 108 €**.



LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE



La lutte contre la fraude est le corollaire de la démarche d'accès aux droits, elles ne s'opposent pas mais se

complètent, avec une même visée : le paiement à juste droit. Elles sont une condition de crédibilité de notre système de protection sociale qui repose sur le principe de la solidarité.

La qualification de fraudes : 208 fraudes ont été qualifiées (193 en 2023, 172 en 2022, 111 en 2021, 81 en 2020, 137 en 2019), représentant un montant de **1 378 516 €**.

Les fraudes concernent principalement les prestations suivantes :

- 138 la Prime pour l'activité,
- 114 une prestation Rsa socle ou activité.
- 66 une allocation logement,
- 54 la prime de Noël,
- 41 les primes de solidarité,
- 34 une prestation familiale.

La fraude a souvent un impact sur plusieurs prestations.

Il y a 41 dossiers présentant un indu supérieur à 10 000€, le plus important s'élevant à 66 883 €.

Le montant total des indus ainsi relevé s'élève à **1 378 516 €** (contre 1 356 541 € en 2023, 1 049 791 € en 2022, 502 832 € en 2021, 382 907 € en 2020 et 498 833 € en 2019), soit un indu moyen mis en recouvrement de **6 627 €**.

Les suites données :

Les suites données aux **208 cas de fraude** sont :

- 6 dépôts de plainte,
- 25 dépôts de plainte effectués par le Service National de Lutte contre la Fraude à Enjeux,
- 160 pénalités appliquées (pour un montant total de 139 465 €),
- 43 avertissements envoyés.

Certains dossiers font l'objet d'un dépôt de plainte avec pénalités.

A noter que pour **8,4 %** des dossiers présentés en commission, la qualification de fraude n'a pas été retenue (19 dossiers).

La prévention des fraudes :

En matière de prévention de la fraude, **253 lettres** de mise en garde ont été envoyées aux allocataires pour lesquels un indu a été implanté en 2024 sans qualification de fraude.

La politique territoriale de la CAF



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du département. L'action de la Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les habitants dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, l'accès aux droits et les actions transverses au service d'une société inclusive, autour de la thématique du handicap.

En tant que secrétaire en charge de l'animation du Schéma départemental des services aux familles, la Caf travaille au niveau départemental

à définir et mettre en œuvre de façon partenariale des orientations stratégiques.

5 orientations ont été validées par le Comité départemental des services aux familles dans le cadre du SDSF 2022-2025 :

- Renforcer l'accessibilité des services petite enfance, enfance, jeunesse,
- Favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse,
- Soutenir la parentalité et améliorer l'information en direction des familles,
- Développer la qualité du cadre de vie, l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'inclusion sociale,
- Créer un pôle ressources handicap départemental

L'année 2024 a été marquée par :

- La poursuite des groupes de travail lancés en 2023 : les acteurs du département et de la région ont été réunis le 13 février 2024 autour de la thématique du recrutement et de la formation des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
- Une réunion du Comité départemental des services aux familles (CDSF) dans sa formation restreinte le 29 février, sur la lutte contre la maltraitance dans les crèches, a permis de coordonner l'action de la Caf, du Conseil départemental, et de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSP) sur les situations à risque constatées au niveau des structures d'accueil en Ariège.
- L'organisation d'un CDSF plénier le 29 novembre pour présenter à l'ensemble de ses membres des éléments de compte-rendu des différentes instances et réunions organisées durant l'année et en 2023 : les groupe de travail thématiques, les CDSF restreints, ainsi que le comité des ruptures familiales. Le Service public de la petite enfance (SPPE) a également fait l'objet d'un point à l'ordre du jour : les enjeux, les ambitions, les leviers et les modalités de mise en œuvre ont été présentés.

MISE EN ŒUVRE D'UNE CTG DEPARTEMENTALE

En 2024, une CTG départementale expérimentale volet jeunesse a été signée, elle permet de valoriser les thématiques communes et les co financements associés Caf/Conseil départemental.

L’AFFIRMATION D’UNE DEMARCHE DE SUIVI DES CTG

Le contexte

Les Conventions Territoriales Globales (CTG) sont un outil de contractualisation avec les collectivités qui, au-delà de fixer les financements apportés par la Caf pour les équipements, représente un projet social commun pour le territoire entre les intercommunalités, les mairies signataires, la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud sur certains territoires, et la Caf. On y retrouve principalement les thématiques petite enfance, jeunesse, parentalité, logement et cadre de vie, et

inclusion sociale. Les CTG permettent d’établir, à partir d’un diagnostic de territoire partagé, un plan de développement et des fiches action sur 5 ans. En Ariège, le choix a été de travailler à l’échelle intercommunale, auprès des communautés de communes et d’agglomération. Huit intercommunalités composent l’Ariège : les quatre premières CTG ont été signées en 2020, et les quatre restantes sur les années 2021, 2022 et 2023.

La couverture CTG sur le territoire

Sur l’année 2023, une nouvelle CTG a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. En 2024, l’ensemble des intercommunalités ariégeoises sont couvertes par une CTG. Cela représente un taux de couverture de 100 % de la population ariégeoise. Quatre des conventions en cours sont arrivées à échéance à la fin de l’année, et ont fait l’objet d’un travail important pour leur renouvellement.

Le suivi des CTG

Les CTG ayant pour vocation d’être un outil opérationnel qui fixe un certain nombre d’objectifs et d’actions, un processus de suivi a été mis en place à partir de 2022. En 2024, cinq réunions de bilan intermédiaire ont été réalisées.

Ces réunions permettent de faire le point sur les projets menés sur chaque territoire, notamment par rapport aux objectifs et actions inscrites dans la CTG, mais aussi de planifier des échéances pour les réalisations à prévoir. Cette année, ces réunions ont

également permis de présenter nouveautés en termes de financements Caf sur la petite enfance.

La réflexion amorcée en 2023 sur la mise en place de postes de chargés de coopération co-financés par la Caf a permis d’aboutir en 2024 au lancement d’une formation pour les professionnels des territoires occupant désormais ce poste. Cette formation, animée par l’organisme Accolades, a eu pour but de former un réseau départemental des chargés de coopération, et de les accompagner dans leur métier et dans l’animation du projet social de leur territoire.

L’ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES TERRITOIRES

La Caf accompagne les territoires via des fonds locaux et nationaux. Depuis 2022, la mise en œuvre d’un appel à projets permet une plus grande lisibilité des actions et des thématiques financées. En 2024, 95 projets ont pu être financés au titre des SPC (fonds locaux) et FPT (fonds nationaux), pour un montant de 282 303€. Par ailleurs la Caf

participe aux différents comités de la politique de la ville et instruit les dossiers pour lesquels elle est sollicitée. L’appel à projets « Promotion des valeurs de la République et prévention du repli communautaire et de la radicalisation » a été relancé pour la troisième année consécutive, et a permis de financer trois actions, pour un montant total de 8 600 €.

ZOOM SUR L'APPEL A PROJET VALEURS DE LA REPUBLIQUE :



Sur la promotion des valeurs de la République, la prévention de la radicalisation et du repli communautaire, l'Association Grottes et Archéologies propose aux familles et aux jeunes des ateliers sur les questions du vivre-ensemble et de la lutte contre le repli communautaire à travers un prisme innovant. L'archéologie est utilisée comme un levier éducatif et psychologique. Une démarche scientifique et démocratique est valorisée pour aider les jeunes et leur famille à appréhender les questions telles que la diversité culturelle, l'évolution des humains ou les migrations.

Plusieurs de ces projets sont des actions de sensibilisation auprès des jeunes sur les questions de la laïcité, à l'aide de formats diversifiés (ateliers éducatifs ou artistiques, concours vidéo thématique, escape-game, ...).

Un projet a également permis à des jeunes du territoire de visiter deux institutions républicaines à Paris, et d'échanger avec des élus dans le cadre de la semaine de la citoyenne.

L'arrivée d'un enfant

L'accueil des enfants âgés de moins de six ans constitue un enjeu important pour maintenir un bon équilibre démographique et stimuler le dynamisme économique et l'attractivité des territoires. La Caf de l'Ariège soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

La complémentarité de l'offre d'accueil sur un territoire (individuel ou collectif) est un objectif fort pour la CAF. En effet, il est très important que les familles aient le choix et puissent ainsi concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale.



LES PRESTATIONS LEGALES

	Montant			Allocataires		Evol %
	2023	2024	Evol %	2023	2024	
Prestation d'accueil du jeune enfant	17 324 016	17 609 392	1,65%	3196	3095	-3,16%
Prime et allocation de base	6 725 022	6 826 655	1,51%	2789	2688	-3,62%
Complément libre choix d'activité	3 939	862	-78,12%	Nc	Nc	Nc
Prepare	1 261 432	1 343 032	6,47%	333	358	7,51%
Complément mode de garde	9 333 624	9 438 914	1,13%	1233	1178	-4,46%
Alloc différentielle	360	0	-	1	0	-

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



EQUIPEMENTS		EXERCICE 2023	EXERCICE 2024	EVOLUTION (%)
Accueil collectif Multi-accueil	Nbre d'établissement	26	26	0
	Nombre de places	698	713	15
	Montant Psu	5 122 151 €	5 234 647 €	2,20%
Accueil collectif Crèche familiale	Nbre d'établissement	6	6	NS
	Nombre de places	227	225	-2
	Montant Psu	1 334 160 €	1 409 755 €	5,67%
Accueil collectif Micro-crèche	Nbre d'établissement	5	5	0
	Nombre de places	43	43	0
	Montant Psu	338 990 €	324 690 €	-4,22%
S/TOTAL	Nbre d'établissement	37	37	NS
	Nombre de places	968	981	13
	Montant Psu	6 795 300 €	6 969 091 €	2,56%
Relais Petite Enfance y compris les missions renforcées	Nbre d'établissement	15	15	NS
	Montant Pso	353 451 €	382 119 €	8,11%
TOTAL FINANCEMENT		7 148 751 €	7 351 210 €	2,83%

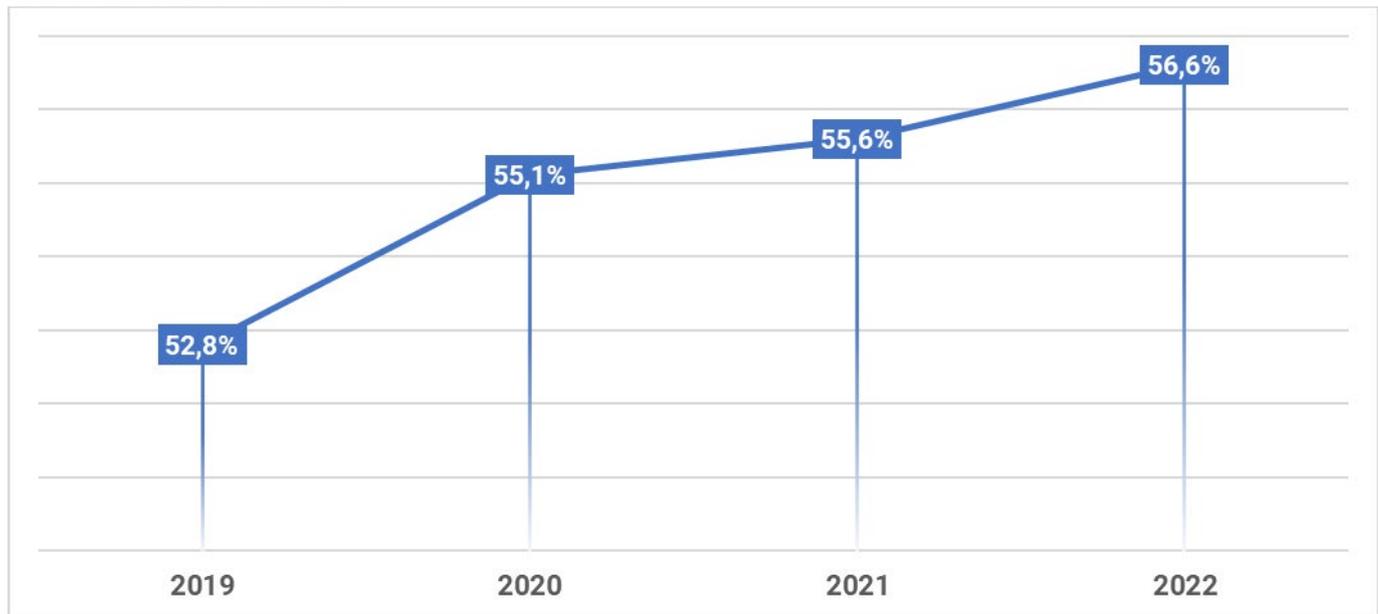
Au 31 décembre 2024, le département compte 981 places d'accueil soit une évolution nette de 13 places par rapport à l'exercice 2023.

Evolution dans le domaine de la Petite Enfance en 2024 par rapport à N-1.

Accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans		
	Financements Caf	Nombre de places
Exercice 2023	10 865 673 €	968
Exercice 2024	11 319 781 €	981
Evolution 2023/2024	454 108 €	13
Evolution (%)	4,18%	1,34%

LE TAUX DE COUVERTURE

Sources des données : Cafdata



Intercommunalité	Taux de couverture 2022
Communauté de communes Pays de Mirepoix	35,9%
Communauté de communes Arize-Lèze	43%
Communauté de communes Couserans Pyrénées	53,5%
Communauté de communes Pays de Tarascon	56,8%
Communauté de communes Pays d'Olmes	57,1%
Agglo Foix-Varilhes	57,3%
Communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées	60%
Communauté de communes Haute Ariège	63,6%
Ariège	56,6%

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Filoue

La politique d'accessibilité des enfants en situation de pauvreté et de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) constitue un axe majeur de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027. Afin de mieux connaître les profils et caractéristiques des

publics accueillis dans les Eaje et d'enrichir le patrimoine statistique de la branche Famille, la Cnaf a généralisé depuis 2019 le déploiement du dispositif d'informations « Filoué ».

En 2024, le taux de réponse à l'enquête FILOUE est de 100 % (37 équipements petite enfance).

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Le site monenfant.fr

Le site monenfant.fr est développé par la Branche famille à destination des familles et des professionnels du secteur de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Ce portail permet d'accompagner les familles dans leurs parcours de parents mais également les différents professionnels. Il valorise ainsi les actions et les services mis en place sur le département.

Une nouvelle version met l'accent sur l'accueil des jeunes enfants et des services permettant aux professionnels de l'accueil individuel de valoriser leurs activités, via la mise en ligne des disponibilités.

Depuis 2023, un travail de mise à jour du site a été réalisé par les équipes afin de proposer aux parents des informations les plus fiables possible. De même, une campagne de relance des assistants maternels a été réalisée afin de leur rappeler l'obligation de déclaration et d'information liée à l'article 100 de la loi ASAP.

Fin 2024, 100 % des assistants maternels ariégeois étaient inscrits sur le site monenfant.fr



L'article 100 de la loi ASAP du 07 décembre 2020 fait de monenfant.fr le portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles.

Pour les assistants maternels

Date d'application au 1^{er} septembre

Obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueils

Décret relatif aux assistants maternels entré en vigueur le 30 août 2021
Ajout de l'obligation d'inscription et de mise à jour deux fois par an des disponibilités des assistants maternels sur monenfant.fr.
Dispense les assistants maternels employés par des personnes morales du respect des obligations.

Pour les Eaje

Date d'application au 1^{er} septembre 2021 pour tous les Eaje et par dérogation au 1^{er} avril 2022 pour les Eaje Paje

Obligation de communiquer par voie électronique leurs disponibilités d'accueil ponctuelles.

Arrêté relatif aux Eaje entré en vigueur le 31 août 2021
Chaque disponibilité est communiquée au plus tard le troisième jour précédant la date de cette disponibilité (J-3).
Les EAJE ont la possibilité d'utiliser la transmission de données informatisées ou le Back-office monenfant.fr.
Obligation de mise à jour 3 fois par semaine par logiciel ou 1 fois par semaine via le Back-office.

Un site de référence pour les parents



Un référencement de la majorité des services financés par les Caf en petite enfance, enfance et parentalité.

A ce jour sont référencés et géolocalisés* :
15 735 EAIE**
2 337 MAM**
3 417 RPE**
2 097 lieux d'information petite enfance

27 770 accueils de loisirs
1 878 lieux d'accueil enfants-parents
274 services de médiation familiale
4 995 services de GAD
252 espaces de rencontre



Un module de recherche géolocalisé et interactif d'un mode d'accueil ou d'un service parentalité.



La simulation du reste à charge en crèche de son enfant et l'estimation de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).



La possibilité pour les parents de demander des informations et d'être guidés dans leur recherche de mode d'accueil.



Un accès à des informations utiles tout au long de la vie de parents sous forme d'articles, d'actualités, ou encore de dossiers thématiques.

Chiffres du 23/03/2022

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s, Relais Petite Enfance

Un outil de travail et d'information pour les professionnels de la petite enfance



Un positionnement du site au sein du parcours naissance du [Portail national des droits sociaux \(Pnds\)](#).



L'opportunité pour les professionnels de la petite enfance d'être visibles (et de mettre à jour les informations) sur le portail public national de référence pour se faire connaître auprès des parents.



L'enrichissement de l'offre « assistant maternel » (projet d'accueil, disponibilité, tarifs, etc...).
Inscription entièrement à la main des assistants maternels



Un module d'affichage automatique des places disponibles, agissant en faveur de « l'accueil occasionnel », afin de permettre aux gestionnaires des Eaje** de renseigner leurs places disponibles à court terme.



Un contenu éditorial actualisé à destination des professionnels.

Le soutien à la parentalité

La Caf développe depuis de nombreuses années une offre diversifiée afin d'accompagner les parents dans leurs rôles et leurs responsabilités éducatives. Cette offre vise également à favoriser la qualité et la continuité de relations enfants-parents.

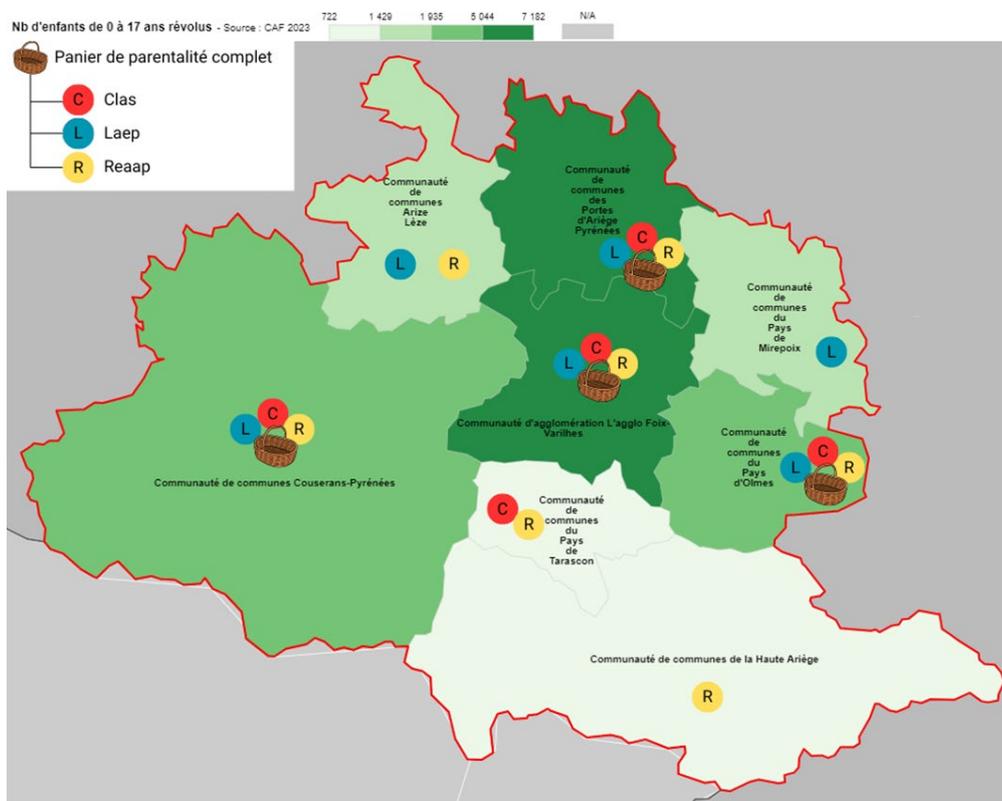


	Montants			Allocataires		
	2023	2024	Evol %	2023	2024	Evol %
Allocations familiales	22 865 752	23 331 779	+ 2,04%	8655	8502	-1,77%
Complément familial	4 339 597	4 309 128	- 0,70%	1537	1464	-4,75%
Allocation de rentrée scolaire	4 634 773	4 840 244	+ 4,43%	7046	6916	-1,65%
Allocation de soutien familial	6 708 326	7 040 998	+ 4,96%	2012	2094	4,08%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 734 753	2 822 488	+ 3,21%	767	831	8,34%
Allocation journalière de présence parentale	348 025	337 690	- 2,97%	29	26	-10,40%
TOTAL	41 283 202	42 344 637	+2,57%	20017	19833	-0,92%

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PARENTALITE

La Caf anime les réseaux d'acteurs parentalité à l'échelle départementale, ce qui permet de structurer et de faire vivre le réseau de tous les partenaires parentalité.

En 2024 : 4 intercommunalités (CAPFV, CCCP, CCPAP, CCPO) sur 8 disposent d'un panier de services parentalité financé par la Caf (Reaap, Clas, Laep) dont 3 sur 3 en politique de la ville.



LES RESEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Les Reaap ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents notamment lors des périodes charnières du développement des enfants, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

La Caf coordonne le comité technique qui labellise les actions, accompagne les porteurs de projets et co-finance les actions avec le Conseil Départemental et la MSA.

L'enveloppe Cnaf a permis de financer 46 actions en 2024 à hauteur de 73 250 €.

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Ce dispositif contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école, des enfants et des jeunes dans leur travail personnel scolaire, des apports méthodologiques, des activités culturelles visant à leur redonner confiance.

Il s'adresse aussi aux parents en contribuant à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le Clas est conçu pour créer les conditions favorables au développement et à

l'épanouissement de l'enfant et du jeune en permettant notamment aux parents de s'impliquer dans une démarche éducative, en leur offrant un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation.

Pour l'exercice 2024, la Caf a financé, à hauteur de 96 935 € : 4 porteurs de projets pour la mise en place de 35 collectifs ainsi que 35 bonus enfants et 35 bonus parents.

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

La participation à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, l'appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels sont les principaux objectifs de ce lieu.

8 Laep sont répartis sur le département de l'Ariège dont 3 sont implantés sur des territoire politique de la ville et un sur un ancien contrat de territoire.

Nombre d'ouverture LAEP : 2060 heures

Nombre de familles concernées : 418

Nombre d'enfants : 584

La Caf a versé sous forme de prestation de service et bonus territoire au total la somme de 128 053 €.

LA MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale constitue une offre de service permettant d'accompagner les situations de séparations.

Elle vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales.

Dans ce processus, le médiateur familial favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication et la gestion des conflits tant sur le plan conjugal que familial.

Sur le plan de l'activité, les 2 services de médiation familiale labellisés en Ariège, l'ASJOA et l'ADSEA ont réalisé 77 médiations soit 257 séances de médiation pour 2 ETP conventionnés. La prestation de service versée par la Caf, participe au financement des postes de médiateur familial pour un montant de 144 019 €

LES ESPACES DE RENCONTRE

Ce sont des lieux d'exercice du droit de visite. Ils permettent à un parent, pour une durée limitée dans le temps, de rencontrer son enfant lorsqu'il ne réside pas habituellement avec lui, notamment dans le cadre de séparations ou de divorces conflictuels, dans un lieu neutre et encadré par des professionnels (psychologue, puéricultrice). L'association « PEP09 » gère l'espace de rencontre

à l'échelle départementale, « L'entre deux ». L'année 2024 a vu une augmentation du nombre de visites de 70 % (624 en 2024, 368 en 2023) avec 400 enfants accueillis (256 en 2023).

La prestation de service de la Caf s'est élevée à 71 340 €.

Le comité départemental des ruptures familiales suit l'activité des services de médiation familiale et des espaces de rencontre et se réunit une à deux fois par an.

L'ACCOMPAGNEMENT DES SEPARATIONS

L'accompagnement des séparations en lien avec les partenaires : le parcours séparation

Le parcours séparation prévoit un accompagnement des travailleurs sociaux en fonction de la situation ainsi qu'une augmentation des contacts pro-actifs.

Il s'agit aussi de mieux orienter l'utilisateur vers les canaux de contacts les plus adaptés, pour un usage des services en ligne : télé services, changement de situation, demande de prestation en ligne (Asf), ainsi qu'un accès aux sites de la branche.

636 offres de contact ont été proposées en 2024.

Les rendez-vous personnalisés avec le travailleur social peuvent être complémentaires des rendez-vous gestionnaires-conseil allocataires, ils permettent à l'allocataire d'accéder à ses droits, informer sur les aspects juridiques (résidence alternée, autorité parentale, pension alimentaire) mais aussi de favoriser l'accès aux équipements et services, offrir un espace d'accueil et d'écoute, et développer si besoin un accompagnement social. Ce rendez-vous permet d'informer sur les offres de services (Aripa) et sur les services de médiation familiale du département.

Ce parcours sera renforcé en 2025 en partenariat avec la Cnam

ZOOM SUR LES ATELIERS DE MOBILISATION : « Et maintenant comment j'avance ? » au centre social de Saint-Girons



Ce projet a permis d'accompagner sous forme collective des personnes en situation de monoparentalité et/ ou concernées par une séparation récente avec le conjoint.

En partenariat avec France travail, l'objectif est de proposer un parcours redynamisant pour le public nécessitant un appui tant sur le volet psycho-social que professionnel.

Différents modules animés par des professionnels qualifiés ont eu pour visée d'apporter ou de restaurer la confiance et l'estime de soi des participantes. Une dizaine d'entre elles ont suivi le parcours avec assiduité depuis le mois de mars 2024.

LE PARCOURS « ARRIVEE DE L'ENFANT »

Le parcours « arrivée de l'enfant » mis en place en 2024, ne constitue pas un dispositif supplémentaire. Il permet sur la base de la situation et des besoins des futurs parents, de présenter et de promouvoir les offres et les services de la Caf et de ses partenaires afin de faciliter les démarches et améliorer l'accès aux droits et aux services des familles.

Le parcours vise à accorder une attention particulière à l'accompagnement de situations spécifiques telles que les situations de monoparentalité et de handicap.

Il s'articule autour de deux axes qui constituent le socle commun d'intervention minimum devant être déployé sur chaque territoire :

- Les prestations financières en faveur des parents et des futurs parents ;
- L'information, l'accompagnement et l'orientation des parents.

Ce parcours comporte une forte dimension interbranche et a été élaboré en lien étroit avec l'Assurance maladie afin de renforcer la coopération entre les Cpm et les Caf dans l'accompagnement des parents de la grossesse jusqu'aux 3 ans de leur enfant.

En Ariège, des rencontres régulières ont permis de déployer ce parcours basé principalement sur :

- Une formation interbranche facilitant l'acculturation réciproque des agents d'accueil Caf et Cpm,
- Le maintien des séances d'informations collectives déjà existantes au sein de la maternité du CHIVA,
- La mise en place de séances d'informations collectives mensuelles alternativement dans les locaux de la Caf et de la Cpm.

En 2024, les séances ont débuté en septembre et ont permis l'accueil de 44 parents.

ATELIER FUTURS PARENTS DROITS ET DÉMARCHES

Un rendez-vous pour s'informer sur les démarches administratives lors de la grossesse et à la naissance de votre enfant.

ATELIER FAMILIAL / CAF

12/09	à la CAF	de 10h00 à 12h00
15/10	à la CAF	de 10h00 à 12h00
16/11	à la CPM	de 10h00 à 12h30
17/12	à la CAF	de 10h00 à 12h00

ATELIER ASSURANCE MALADIE

22/09	à 14h00
28/11	à 14h00

caf.fr ameli.fr

Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs

LE SOUTIEN AUX VACANCES FAMILIALES

Dans le cadre de l'aide aux temps libres et du soutien à la parentalité, la Caf participe au financement des vacances familiales. Elle favorise également le départ en vacances de familles fragilisées. Ces dernières sont accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf. En 2024, 40 familles sont parties dans le cadre VACAF AVS, 78 % des bénéficiaires sont des familles monoparentales. La Caf a participé à hauteur de

38 977 €. Le reste à charge par famille s'est élevé à 137 € pour des séjours de 7 jours.

Dans le cadre d'un conventionnement avec VACAF AVF, la Caf, a participé au financement de séjours de vacances pour 192 familles.

67 % des bénéficiaires sont des familles monoparentales. 74 838 € ont été engagés par la Caf. Le reste à charge par famille s'est élevé à 381 € pour des séjours de 7 jours.

L'AIDE AUX TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Ces aides favorisent la fréquentation des accueils de loisirs et séjours de vacances. Elles permettent également l'accompagnement pour un premier départ en vacances et le soutien aux initiatives des jeunes.

L'accueil péri-scolaire

En 2024, 94 équipements ont été financés pour une prestation de service d'un montant de 1 832 396 €

L'accueil extra-scolaire/Accueil Ados

En 2024, 38 équipements dont 16 accueils ados ont été financés pour une prestation de service d'un montant de 448 707 €.

La PS Jeunes

L'enjeu est d'encourager la consolidation et l'évolution de l'offre proposée aux jeunes vers la mise en œuvre de projets à « haute qualité éducative »

La Ps Jeunes poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- faire évoluer l'offre en direction des jeunes,
- développer les partenariats locaux autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans

ce partenariat jeunesse, foyers de jeunes travailleurs,

- consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse.

18 structures ont été financées pour une prestation de service Jeunes d'un montant total de 386 399 € en 2024.

Les premiers départs en vacances :

L'opération « Premiers départs en vacances » s'appuie sur le financement du Conseil Régional, sur le réseau de transport de la SNCF, sur les centres de vacances qui adhèrent à l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air de Midi-Pyrénées (Unat) ainsi que sur les travailleurs sociaux de la Caf qui accompagnent les familles.

95 enfants âgés de 6 à 17 ans ont bénéficié du dispositif. La participation financière a été de 70 € par enfant pour un séjour.

Le montant financier engagé par la Caf pour les 1er départs Unat s'est élevé à 22 134 €.

Afin de favoriser le départ des enfants en situation de handicap, 5 départs en vacances ont été permis par la mobilisation de places « SIAM / UFCV »

Les aides aux temps libres

Sur ses fonds propres, la Caf de l'Ariège participe financièrement aux séjours des enfants des familles allocataires à revenus modestes pour les séjours de vacances et séjours courts.

Elle finance aussi les accueils de loisirs sous la forme par l'attribution d'une dotation annuelle aux organismes conventionnés leur permettant d'appliquer des réductions sur les tarifs publics normalement pratiqués dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Au titre de l'exercice 2024, 73 481 € ont été versés et ont permis :

- le départ en centres de vacances pour 330 enfants, soit 163 séjours avec une participation familiale moyenne de 301€ pour des séjours d'une durée de 6 jours courts pour 95 jeunes
- la fréquentation d'accueil de loisirs sans hébergement pour 821 enfants.



Accompagner les jeunes

La Caf est attentive, avec ses partenaires, au déploiement sur l'ensemble du département d'actions visant à favoriser l'autonomie des jeunes.

LE FONDS DEPARTEMENTAL DES LOISIRS ACTIFS (FDLA)

Ce dispositif spécifique au département, partenarial, est piloté et financé par la Direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège, le Conseil Départemental et la Caf.

L'accès aux aides du Fdla est ouvert aux jeunes de 11 à 25 ans. L'aide est plafonnée à 1 000 € avec possibilité de bonification pour les projets innovants, atypiques ou révélant un intérêt particulier.

En complément, le FDLA propose en collaboration avec les animateurs et les membres du conseil d'administration des journées thématiques de regroupement des animateurs jeunesse.

En 2024, la Caf a notifié au FDLA une subvention d'un montant de 20 000 € pour le financement de 18 projets.

SAC'ADOS

La coordination régionale du dispositif est confiée à l'association Vacances Ouvertes. Ce dispositif vise à favoriser le départ de jeunes de 16 à 25 ans généralement exclus des vacances et désireux de vivre une première expérience de séjour en autonomie.

En 2024, le dispositif a bénéficié à 62 jeunes (59% de filles, 41 % de garçons). Les packs ont été remis

par les structures relais aux jeunes de 16 à 25 ans dans le département de l'Ariège.

11 structures relais ont été identifiées sur le territoire de l'Ariège dont 7 ont mobilisé le dispositif en 2024.

La Caf de l'Ariège a financé le dispositif Sac Ados à hauteur de 13 980 € au titre de l'exercice 2024.

LE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

La Caf participe au financement du Fjt de 28 lits gérés par l'Adsea à Pamiers.

La circulaire du 14 octobre 2020 a engendré une évolution de la prestation de service dans la perspective d'adaptation aux évolutions des

situations des jeunes et aux besoins des gestionnaires.

En 2024, conformément aux critères règlementaires, la prestation de service n'a pas pu être versée.

LES PROMENEURS DU NET (PDN)

La démarche des « Promeneurs du Net », inspirée d'une expérience suédoise, vise à proposer aux jeunes une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux, en complément d'un accompagnement en présentiel au sein des structures jeunesse (centre social, accueil de jeunes). Ce programme est soutenu par la Caf, qui finance un coordinateur pour l'animer.

En 2024, InfoJeunes09, coordinateur du dispositif depuis 2023, a mis en place différents temps de formation pour les Promeneurs du Net de l'Ariège. L'objectif est de faciliter l'exercice de leurs missions sur internet, auprès des jeunes.

Trois temps de formation ont été organisés en 2024 : le 28 avril, le 27 juin, et le 13 décembre. D'abord focalisés sur la définition d'un promeneur du net et sur l'appropriation des différentes notions et missions autour de ce programme, ces temps ont ensuite permis aux animateurs jeunesse du territoire de manipuler des outils de communication en ligne, mais également de création de contenu.

LES POLITIQUES EDUCATIVES LOCALES

Les partenaires institutionnels et fédératifs se sont dotés depuis septembre 2008 d'une mission d'accompagnement des politiques éducatives au service des acteurs locaux et territoriaux qui œuvre pour la transformation et la qualité de l'action éducative.

En 2024, la Caf a participé régulièrement aux réunions pour l'écriture du « projet départemental pour des politiques éducatives concertées ». et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance. Par ailleurs, le CTEPEL (Comité Technique des Politiques Educatives Locales) a permis les échanges d'informations et de pratiques afin de rendre complémentaires les différents dispositifs et d'accompagner la dynamique et les projets de territoires.

COORDINATION DU PAEJ

L'année 2024 a vu la création de la prestation de service PAEJ, levier structurant pour organiser une offre d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à visée généraliste.

Le Paej ariégeois, « les chemins de traverse » créé en 2019 est géré par le BIJ et est composé de 4 professionnels en 2024 (2,8 ETP).

Au cours de l'année 2024 ont été accompagnés :

- 184 jeunes dont 39.6 % de jeunes âgés de 18-25 ans, 35.1 % de 16-17 ans) ont été suivis.
- 47 parents.

Les professionnelles ont réalisé 544 entretiens.

Le Paej a effectué :

- 129 actions collectives (dans les locaux ou hors les murs) qui ont touché 2316 jeunes, 61 parents et 20 professionnels.

Les actions menées suivent les axes transversaux suivants :

- L'animation du réseau départemental,
- L'accompagnement des territoires,
- La formation des acteurs,
- L'animation du centre de ressources,
- La recherche,
- Les relations extérieures.

La Caf a co-financé la mission de coordination du réseau « Territoires Éducatifs » à hauteur de 36 000 €

- 226 actions partenariales variées (84 partenaires) EVS.

Le travail accompli au quotidien par les professionnels montre tout l'intérêt de ce dispositif. Toutefois, le Paej a rencontré en 2024 des difficultés économiques, compte tenu de l'obligation de répondre aux appels à projets pour équilibrer le budget et l'incertitude des financements de certains partenaires, confirmée en 2025.

La Caf assure la coordination de ce dispositif depuis 2021. Elle lui accorde une attention particulière en mettant en œuvre un accompagnement technique et financier soutenu. En 2024, compte tenu des difficultés financières rencontrées par le gestionnaire, une aide exceptionnelle a été versée.

La prestation de service au titre de l'exercice 2024 s'élève à 43 254 €.

L'accès et le maintien dans le logement

LES PRESTATIONS LEGALES

Prestation	Montant			Allocataires		
	2023	2024	Evolution (%)	2023	2024	Evolution (%)
Allocations logement Familial (ALF)	11 189 224	11 448 087	+ 2,31%	3071	3046	-0,81%
Allocations logement à Caractère social (ALS)	14 437 856	15 024 054	+ 4,06%	6051	6061	0,17%
Aide personnalisée au logement (APL)	9 005 490	8 974 657	- 0,34%	3401	3275	-3,70%
Allocation de logement temporaire (ALT)	104 152	103 014	- 1,09%	NC	NC	-
Prêts amélioration Habitat (PAH)	13 128	4 735	- 63,93%	NC	NC	-
TOTAL PRESTATIONS	34 749 850	35 554 547	+ 2,32 %	12523	12382	-1,13%

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

La Ccapex

La Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives s'est réunie 11 fois en 2024.

Les commissions territoriales d'impayés de loyer

Des commissions pour la coordination locale des situations d'impayés de loyer et d'expulsion associent les travailleurs sociaux de la Caf, du Conseil Départemental, de Soliha 09 et des Ccas/Cias.

Depuis 2024, les interventions des travailleurs sociaux Caf ont été recentrées sur le suivi et l'accompagnement social des publics bénéficiaires d'une allocation logement à caractère familial (Alf)

En 2024, 136 dossiers ont été enregistrés et 102 familles ont répondu favorablement à un contact. Une solution a été trouvée pour 30 % des locataires : reprise des paiements, mise en place d'un plan d'apurement de la dette, saisine du Fuh. Les mesures d'accompagnement individuel ont favorisé le maintien dans les lieux de 31 ménages.

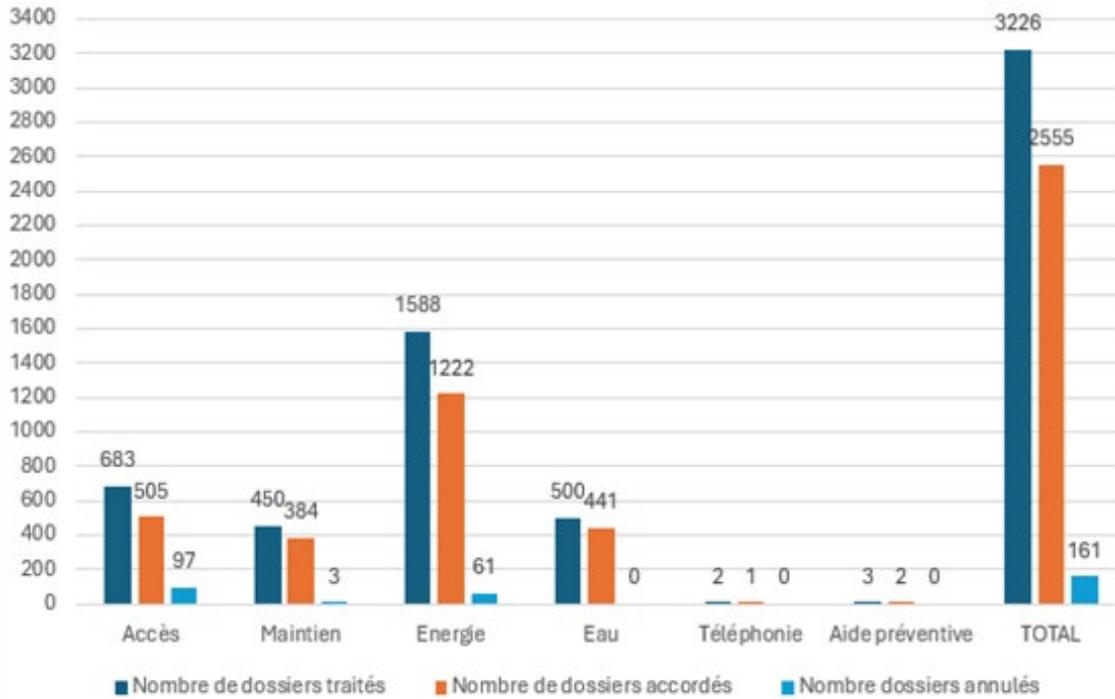


Le fonds unique habitat

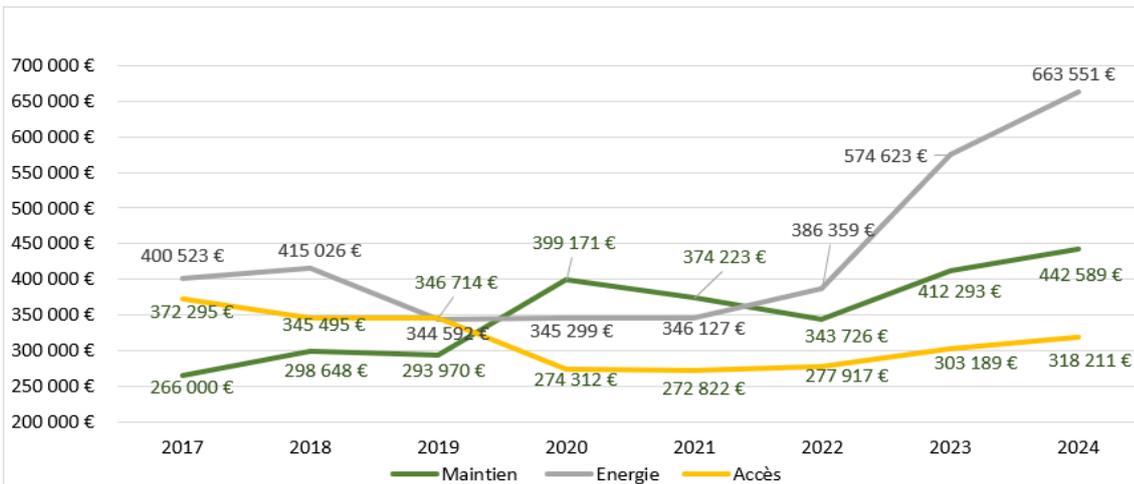
La Caf assure la gestion administrative, financière et comptable du FUH.

En 2024, 3 226 nouveaux dossiers ont été traités et 2 555 ont bénéficié d'un accord.

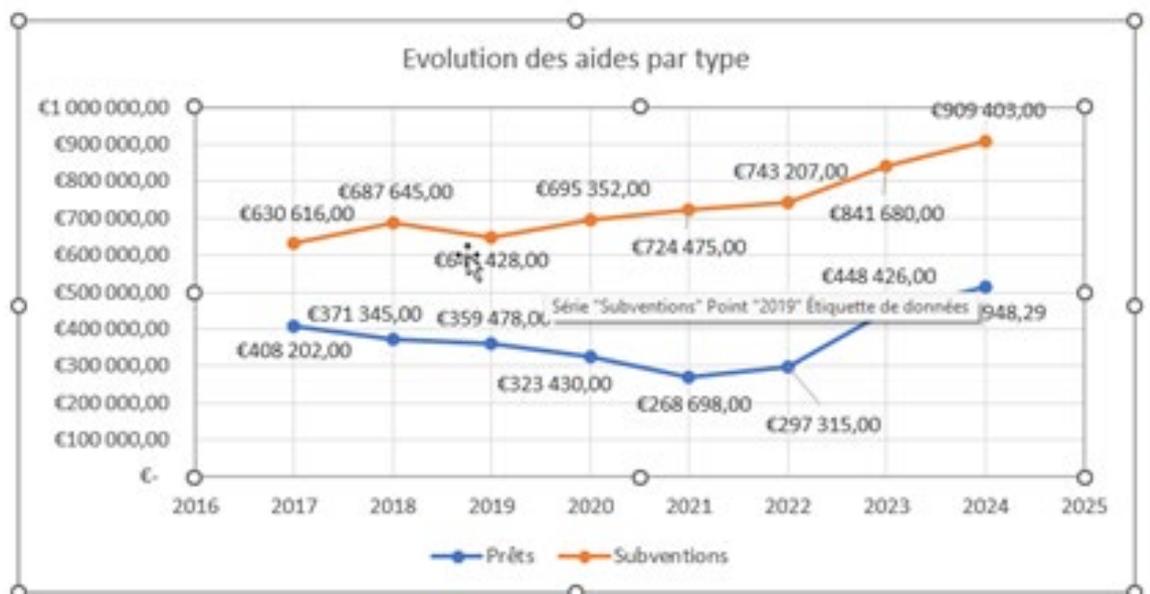
Répartition nombre de dossiers FUH 2024 traités/accordés



Evolution du montant total des aides Fuh par nature :



Evolution des aides Fuh par type d'aide :



LA DECENCE DES LOGEMENTS

La Caf dispose d'une cellule logement qui assure une coordination transversale entre les services prestations et action sociale concernant les situations de non-décence. Elle procède au repérage, au recensement des logements et à la mise en place de visites par les contrôleurs prestations et les travailleurs sociaux.

En 2024, la cellule logement a traité 49 nouveaux dossiers (115 dossiers en 2023) : 32 logements relèvent de la non-décence, 3 de l'insalubrité.

9 bailleurs ont réalisé des travaux permettant une sortie d'insalubrité ou de non-décence. La conservation des aides au logement » a pu être activée sur 8 dossiers.

LE PERMIS DE LOUER (PDL)

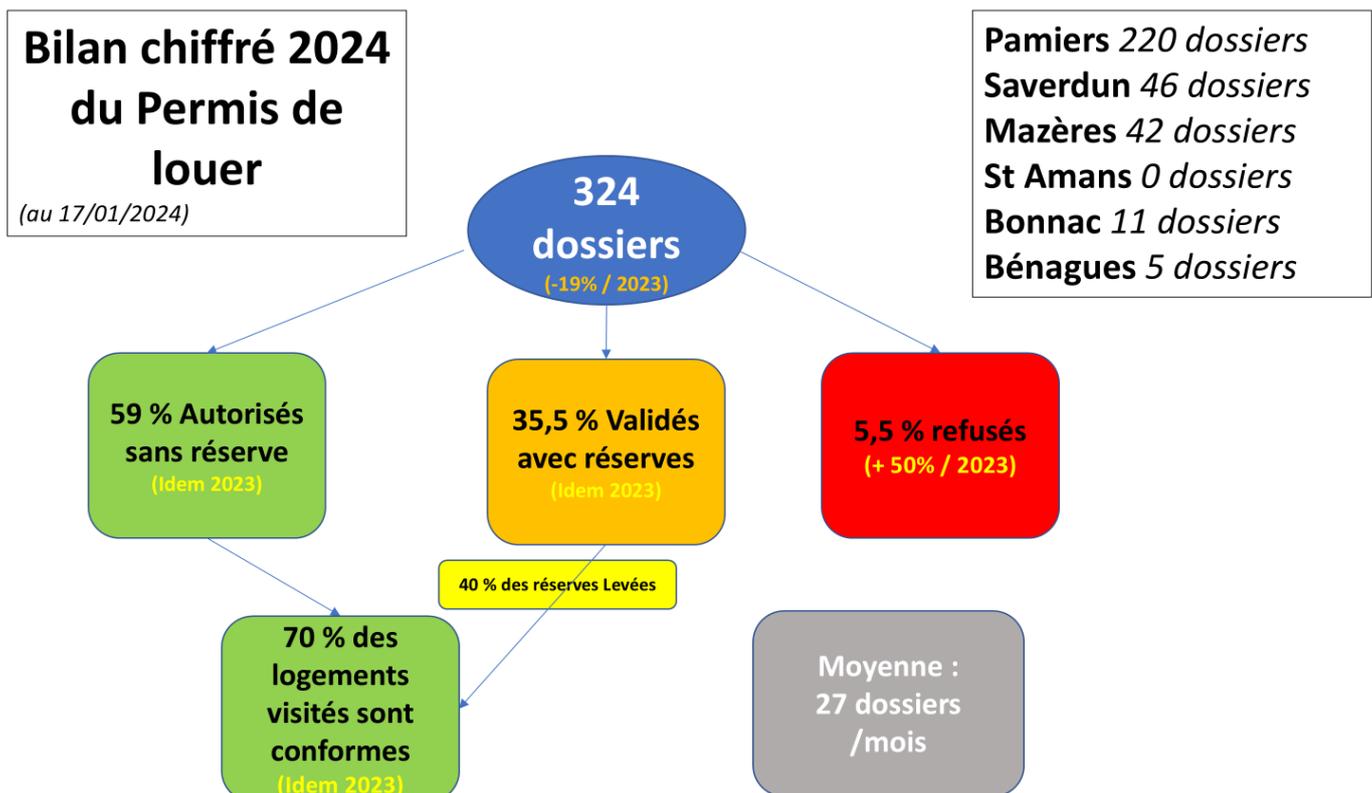
Le Permis de Louer a été mis en œuvre à partir de mai 2021, à l'échelle de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées en partenariat avec la Caf afin de renforcer notre politique de lutte contre la non-décence du parc privé et :

- de lutter contre les marchands de sommeil,
- d'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- d'améliorer la qualité de vie quotidienne des familles, l'appropriation de leur logement et faciliter ainsi leur insertion sociale.

Il permet de mettre en lumière des situations de non-décence et de proposer des solutions pour améliorer l'état des logements.

Les périmètres retenus concernent les centres-anciens des communes de Pamiers, Saverdun et Mazères. Une extension du périmètre couvert par le PDL a eu lieu depuis 2023. Elle concerne 3 communes :

- Commune de Saint Amans
- Commune de Bénagues,
- Commune de Bonnac



L'animation de la Vie Sociale



LES EQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les centres sociaux et les Espaces de Vie sociale sont des équipements de proximité.

Lieux-ressources, ils proposent des services et des activités à finalités sociales et éducatives.

Ils fondent leur action sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne. Par le développement de leur projet social, ils visent à répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Ils soutiennent la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et à la réduction des exclusions.

Le réseau départemental des centres sociaux Ariégeois est constitué de 7 Centres sociaux et 3 Espaces de Vie sociale. La Caf de l'Ariège assure la gestion directe de 3 structures, trois centres sociaux sont gérés par une collectivité locale territoriale et un centre social est géré par une association.

Les centres sociaux de Pamiers, Saint- Girons, Foix centre-ville sont implantés en quartier prioritaire de la ville.

Fin 2023, le centre social Caf implanté à Lavelanet a fait l'objet d'un transfert de gestion vers la Communauté de communes du pays d'Olmes. Le gestionnaire bénéficie d'une convention d'objectifs et de financement AGC-ACF pluriannuelle, et d'un appui technique pour l'activité globale du centre social.

En juillet 2024, le maillage départemental a été renforcé par un nouvel espace de vie sociale implanté en zone rurale.

Fruit d'une mobilisation associative, le Foyer rural de Lieurac a abouti à l'obtention d'un agrément Evs. Contributeur à l'animation d'un espace dit "Le Hangar Sourrouille," il permet la convivialité, les échanges solidaires respectueux en favorisant le développement durable et l'économie solidaire.

Dans le cadre de la mise en réseau départementale des équipements, l'activité fédérale de la FIGO permet en partenariat avec la Caf, la coanimation de rencontres entre professionnels. Le réseau ariégeois s'est rassemblé à Tarbes à l'occasion d'une journée régionale " Laïcité " (partenariat CAF 09/Caf 65 et FIGO)

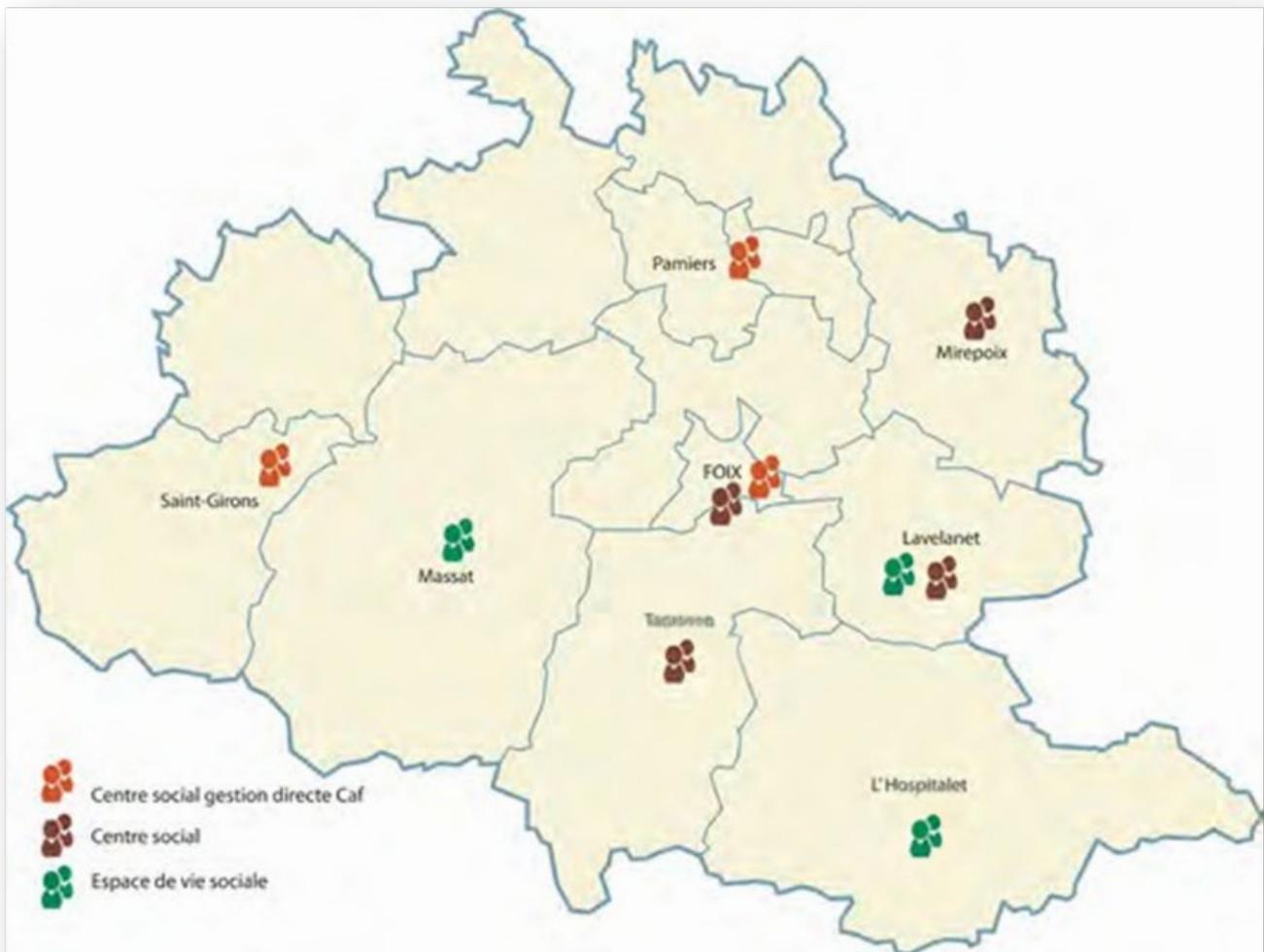
Une présentation dynamique du guide "Faire vivre la laïcité " au sein des structures Avs a été conduite par le référent Laïcité Cnaf.

La Caf de l'Ariège participe au comité de pilotage régional SENACs associant les conseillers techniques Avs des 8 Caf de l'Occitanie de l'ouest

Ce travail collégial contribue à la promotion de l'Avs, au travers de l'exploitation des résultats d'activité des structures, issus des questionnaires SENACs. Ces résultats et analyses alimentent l'observatoire national des centres sociaux et des espaces de vie sociale au travers de supports de communication.

Les 7 centres sociaux ariégeois ont bénéficié du versement des prestations de service (animation globale et animation collective familles) pour un montant total de 737 649 €.

Les 3 espaces de vie sociale ont bénéficié au titre de 2024 d'une prestation de service d'un montant total de 76 005 €.



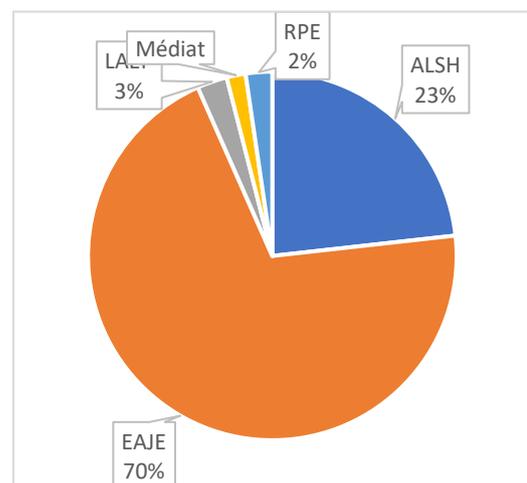
Contrôle des opérateurs sociaux en Action sociale

En 2024, 798 heures ont été dédiées au contrôle des équipements et services collectifs accompagnés par le service Action sociale.

19 contrôles sur place (dont 8 assurés par le service national d'appui) ont été réalisés en 2024, pour un montant contrôlé de 1 542 603 € pour un objectif national de 1 460 000€

Proportion des masses contrôlées par nature d'activité

ALSH	462 769,22 €
LAEP	52 585,84 €
Médiation familiale	33 092,70 €
RPE	46 227,69 €
ALSH	462 769,22 €
EAJE	1 397 085,18 €
LAEP	52 585,84 €
Médiation familiale	33 092,70 €
RPE	46 227,69 €



Montant des impacts financiers : 10 indus pour un montant de 43 964€. 5 rappels pour un montant de 12 759€.

Soutenir les familles en situation de vulnérabilité

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

LES PRESTATIONS LEGALES

Prestations	Montant			Allocataires		
	2023	2024	EVOL %	2023	2024	EVOL %
Revenu de solidarité active	37 844 772	39 264 843	+ 3,75%	6230	6171	-0,95%
Prime d'activité	26 947 447	27 302 829	+ 1,31%	12052	11460	-4,91%
Allocation adultes handicapés	30 537 713	32 586 633	+ 6,70%	3176	3284	+3,40%
Complément Aah	908 310	875 267	- 3,64%	592	590	-0,34%
TOTAL PRESTATIONS	96 238 241	100 029 572	3,94%	22050	21774	-2,47%

Les personnes couvertes

Au total, 11 006 (dont 4 099 enfants) sont couvertes par le Rsa et 21 454 personnes (dont 7 348 enfants) par la PPA.

La recentralisation du RSA

L'expérimentation de recentralisation de l'instruction administrative, de la décision d'attribution et du financement du revenu de solidarité active (Rsa) a été préparée en 2022 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Les impacts pour la CAF de l'Ariège sont les suivants :

- 5 ETP ont été attribués à la Caf de l'Ariège à ce titre
- Le recouvrement des indus RSA est désormais assuré par la Caf
- Le service Prestations Familiales réalise l'évaluation de ressources des Travailleurs indépendants pour les PF.

L'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa et de la Ppa

Le Rsa :

- 6 171 allocataires sont bénéficiaires du droit commun Rsa généralisé dont 2 du droit commun Rsa jeunes et 515 du Rsa majoré.
- 1 634 foyers perçoivent Rsa et Prime d'activité.
- 1 838 foyers sont bénéficiaires du Rsa et ont des revenus d'activité professionnelle.

Le montant moyen du Rsa versé est de 529 €.

La Ppa :

- 11 460 allocataires bénéficient de la prime pour l'activité soit 38,40 % des allocataires.

Le montant moyen de PPA versé est de 195 €.

L'accompagnement des familles

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU A BESOINS SPECIFIQUES

L'année 2024 a vu la naissance du pôle d'appui et de ressources au Handicap et à l'inclusion « Caminèl » géré par les PEP 09, il a remplacé les dispositifs Palanqueto et Optimus.

La création de ce pôle est prévue dans la 5^{ème} orientation stratégique du schéma départemental des services aux familles.

Le pôle ressources :

- informe et accompagne les parents dans le cadre de l'accueil en milieu ordinaire
- apporte un soutien aux professionnels sous forme d'actions de sensibilisation et d'appui. Il favorise la mise en réseau des acteurs et l'émergence d'actions au sein d'un territoire.

C'est un service gratuit pour les familles et les équipements

Information et accompagnement des familles :

Petite enfance : 34 familles rencontrées (53 entretiens)

Enfance/Jeunesse : 32 familles rencontrées (62 entretiens)

Sensibilisation, formation et accompagnement des gestionnaires et des professionnels

Prêt de valises pédagogiques et de matériel adapté

Organisation de 3 soirées des assistantes maternelles pour 60 personnes

Toutes les communautés de communes ont sollicité le Pôle ressources.

La Caf a prévu au titre de 2024 un co-financement du pôle ressources à hauteur de 80 %, soit sur les fonds nationaux :

- 100 095 € pour les PEP 09, sur le volet petite enfance contre 48 565 € au titre de 2023 ;
- 100 095 € pour les PEP 09, sur le volet jeunesse contre 58 810 € au titre de 2023.

Il est prévu de compléter cette aide en 2024 par les fonds locaux :

- 5 712,50 € pour AD PEP 09, sur le volet petite enfance,
- 5 712,50 € pour AD PEP 09, sur le volet jeunesse.

Ces financements seront réajustés en fonction du compte de résultat lié à la mise en œuvre du dispositif.



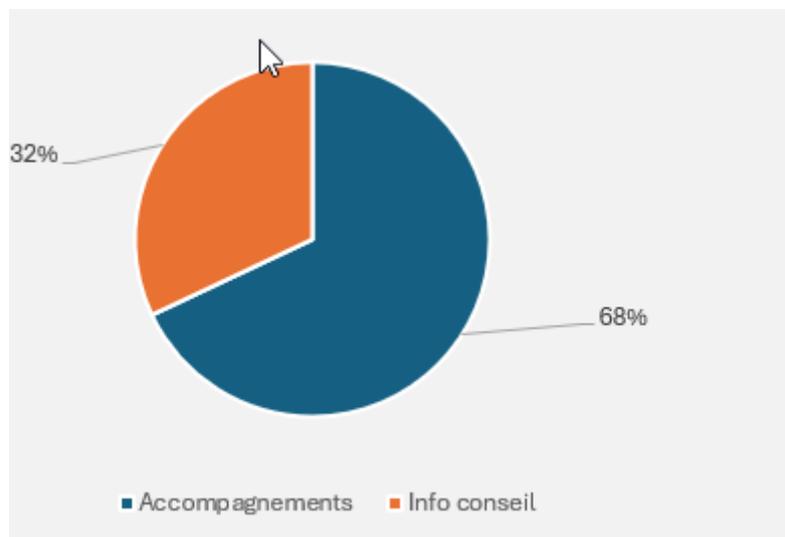
EN 2024, LA REFONTE DU TRAVAIL SOCIAL POUR AGIR AU PLUS PRES DES FAMILLES

L'intervention de travail social des Caf, se caractérise par une intervention proactive et préventive pour agir vite et éviter que des situations de précarité familiale, sociale ou économique ne s'aggravent.

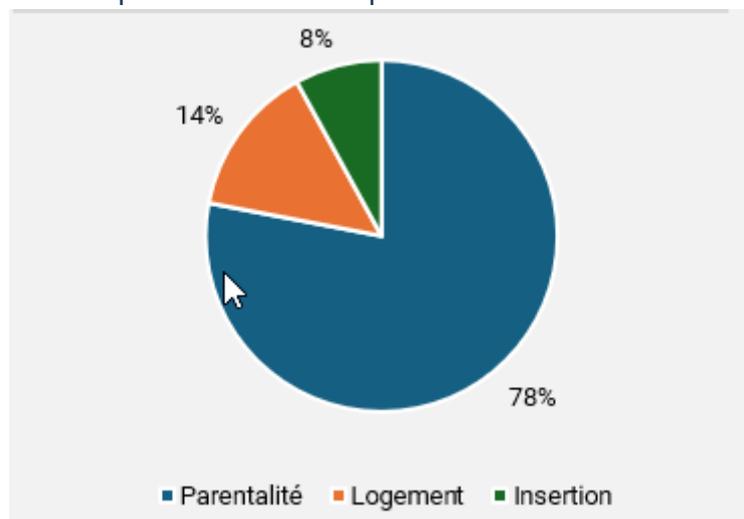
Les travailleurs sociaux de la Caf interviennent dans l'accompagnement des familles confrontées à des situation de parentalité (séparation, décès du conjoint ou d'un enfant), en lien avec le logement (impayés de loyer) ou en situation d'insertion (situation de parent seul).

En 2024, ils ont réalisé :

- 262 information-conseils
- 480 accompagnements sociaux.



Les demandes en travail social par domaines se répartissent ainsi :



Depuis le 1er janvier 2024, un recentrage sur l'accompagnement des familles en lien avec ces faits générateurs, accompagné d'actions "d'aller vers" ont permis un taux de recours aux offres de 44% avec un objectif national fixé à 40%.

ZOOM SUR : Témoignage as /flash



« Mme X est séparée, elle élève en garde exclusive ses trois enfants.

Cette dame travaille en CDI et perçoit environ un SMIC. Madame n'a pas fait de démarches car étant salariée elle pensait n'avoir « droit à rien ».

Lors d'un contact téléphonique avec le travailleur social CAF dans le cadre de l'aller/vers, elle se saisit du RDV, pour faire le point sur sa situation.

Sont évoqués ses droits et notamment son droit à la prime d'activité. Mme a des difficultés à la déposer la demande, elle a peur de se tromper.

Un travail de réassurance permet d'aller au bout de la démarche et un accompagnement est également mené pour gagner en autonomie dans les démarches pour réaliser elle-même ses déclarations trimestrielles.

Quelques jours plus tard, elle reçoit un rappel très important de son droit à la PPA.

Le lien est fait, la confiance est établie, cette dame me recontacte ce qui permet d'engager un accompagnement social sur plusieurs mois.

Cet accompagnement a permis d'appréhender un contexte de violences conjugales et d'orienter cette personne vers un service partenaire pour une prise en charge psychologique et juridique »

LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES

La Commission d'Action Sociale de l'Ariège attribue des aides financières individuelles aux familles sous la forme de prêts sans intérêt et/ou de subventions, inscrites dans son règlement intérieur.

Ces aides actionnées par les travailleurs sociaux Caf, doivent être mobilisées de façon prioritaire autour de cinq situations présentant des risques de vulnérabilité identifiés :

- La séparation des parents,
- Le décès d'un parent,
- Le décès d'un enfant,
- Les impayés de loyer,
- La monoparentalité.

Au-delà des aides « classiques » associées aux domaines de la parentalité, du logement et de l'insertion, le Conseil d'Administration de la Caf de l'Ariège a mis en place des aides spécifiques relevant des situations particulières :

- Les aides aux personnes victimes de violences conjugales : ces aides font l'objet d'un accompagnement spécifique des travailleurs sociaux de la Caf,
- Les aides à l'équipement numérique afin de faciliter la scolarisation des enfants,
- Des prêts pour l'achat de caravanes à destination des gens du voyage,
- Des aides au transport des enfants de parents séparés, pour des parents gardiens ou non gardiens,
- L'aide locale BAFA, en complément de l'aide nationale.

LES AIDES THEMATIQUES

	Nombres de familles aidées	Montant accordés en prêts	Montant accordés subvention	Montant des engagements
Aides aux personnes victimes de violences conjugales	5	552€	2 500€	3 052€
Aides à l'équipement numérique afin de faciliter la scolarisation des enfants	31	6 750€	6 561€	13 311€
Prêts pour l'achat de caravanes à destination des gens du voyage	0	0	0	0
Aide au transport des enfants de parents séparés	2	0	1 300€	1 300€
Aide locale BAFA, en complément de l'aide nationale	25	0	11 334 €	11 334 €

La qualité de service

Les comptes 2024 de la Caisse ont été validés sans restriction par la Cnaf. Il s'agit du rôle combiné des unités comptabilité/recouvrement, vérification, télérecouvrement et contrôle sur place de la DCF mais aussi des services ordonnateurs.

L'UNITE COMPTABILITE / RECOUVREMENT

Ce pôle est chargé de la régularité et de la sincérité des opérations comptables, en tenant compte des règles relatives à la certification des comptes et des opérations financières de la Caf de l'Ariège. Il assure principalement :

- La vérification et le règlement des dépenses et recettes de l'organisme, qu'il s'agisse des prestations de la branche famille ou celles versées pour le compte de tiers (Etat, Conseil départemental) ou encore dans le cadre de fonds inter partenariaux (Fuh).
- La tenue de la comptabilité budgétaire, générale et auxiliaire,
- Les suivis des crédits disponibles
- La gestion de la trésorerie
- La comptabilisation et le suivi des biens immobilisés
- Le recouvrement unifié des créances.

La Cour des Comptes n'a pas certifié les comptes 2023 de la branche Famille comme auparavant ceux de 2022. En revanche la caisse nationale a validé sans restriction les comptes 2022, 2023 et 2024 de la Caf.

La fiabilité des comptes est le reflet de la qualité de gestion de la mission de service public qui nous est

confiée. C'est une reconnaissance forte du travail accompli par l'ensemble des collaborateurs et un gage de crédibilité de la Branche pour nos allocataires, nos partenaires et nos tutelles.

Avec 197,4 millions d'euros de prestations légales versées en 2024 sur le territoire ariégeois (+ 3,08 %), soit 5,8 millions de plus qu'en 2023.

Les dépenses extralégales s'établissent à 19,5 millions d'euros en 2024 en évolution de + 11,7 % par rapport à 2023.

La Caf de l'Ariège a continué en 2024 à rendre un service de qualité à ses bénéficiaires et partenaires en respectant les engagements de service, en payant au juste droit et en intégrant pleinement les nouvelles évolutions réglementaires et organisationnelles de la branche famille. Les paiements ont pu être assurés exhaustivement et sans retard avec notamment le respect des échéances mensuelles.

L'UNITE VERIFICATION

Le pôle vérification assure une sécurisation financière « socle » par l'exercice d'un contrôle métier des prestations légales en avant et en après paiement (détection et correction des erreurs, application de la réglementation, des procédures, etc.) et par l'application du plan de lutte contre la fraude interne. Il assure également une sécurisation financière des liquidations à risque basé sur le datamining métier. Le pôle vérification prend en charge les opérations de contrôle des données entrantes (datamining pièces) fournies par les allocataires, selon un objectif national en montant d'impact financier à sécuriser. L'unité concourt à l'évaluation du dispositif de contrôle interne par la mise en œuvre d'actions et opérations

spécifiques (boucles qualité, IRR, IQL0, IQL6, supervision, etc...). Dans le cadre du groupe HARI, la caf09 pratique la vérification croisée des 2 indicateurs qualité (IQL0/IQL6) avec un nouveau groupe de Cafs depuis 10/2024 : les Cafs 09, 90, 04 et 46.

A souligner enfin le renforcement des échanges entre services ordonnateur et comptable avec la création d'une nouvelle instance transversale en mai 2024 qui rassemble les cadres de proximité des services prestations familiales et vérification au sein d'une cellule qualité qui se réunit de manière hebdomadaire, selon un ordre du jour laissé à leur appréciation et sur un créneau court avec échanges directs (teams ou présentiel).

La démarche qualité intégrée (DQI)

Le pilotage de la démarche intégrée est assuré par le pilote du Système de management par processus (SMP) également Directeur Comptable et Financier. Pour la mise en place et l'animation de la démarche qualité intégrée, le pilote SMP est assisté d'une coordonnatrice dont le champ d'intervention concerne non seulement la DQI (suivi des échéances, préparation des revues de processus et revue de Direction, déploiement et montée en charge des nouveaux processus, appui et accompagnement des pilotes de processus, élaboration et suivi du plan d'amélioration de la qualité, etc.) mais aussi, plus largement, le domaine du contrôle interne (préparation des COPIL CI, suivi du plan de supervision, diffusion mensuels des résultats MDR (Maîtrise des risques)).

Depuis 2023, la DQIv2 est parfaitement déployée avec des macro-pilotes et des pilotes de processus identifiés et impliqués. L'utilisation de PILPAC, outil de suivi du pilotage de la performance et de l'amélioration continue, qui permet de suivre, entre autres, les principaux indicateurs de pilotage de tous les processus, génère une attente forte quant à l'automatisation des résultats (projet national toujours en cours).

La refonte du contrôle interne autour du projet PRECI dont l'objet répondait à un besoin de créer des synergies entre la DQI et le contrôle interne autour de la performance de l'organisme a été appréciée (simplification, fusion RDIR/rapport CI, livraison de trames communes, etc.)

L'UNITE TELERECOUVREMENT

L'amélioration de l'efficacité du recouvrement passe par la mise en œuvre de démarches pro-actives envers les débiteurs, notamment défaillants et uniquement en phase amiable. L'offre de service télé-recouvrement (SMTR ou TLE) s'inscrit dans cette démarche ; elle est déployée au sein de la Caf de l'Ariège laquelle est site pivot depuis 2015.

Le TLE intervient pour 7 CAF de la région Occitanie (Caf 09, 31, 32, 46, 65, 81 et 82), le plateau est accessible de 8h30 à 16h en journée continue, du lundi au vendredi, au prix d'un appel local.

Le taux de décroché pour le plateau Ariège en 2024 est de 92,95%.

Les allocataires sans droit ou avec droit inférieur au PRP sont incités à reprendre les paiements de manière immédiate ou échelonnée, dans un délai le plus court possible ; les plans de remboursement sont négociés au cas par cas selon la situation du dossier allocataire.

Le nouveau prestataire téléphonique est WORLDLINE. La migration s'est effectuée en toute fin d'année 2023 avec un déploiement optimal depuis 2024.

L'unité d'œuvre nationale en vigueur pour l'offre TLE est de 1 agent pour 100 000 allocataires noyau dur.

LE POLE JURIDIQUE/GESTION DE LA FRAUDE

L'activité de ce pôle, en lien notamment avec la montée en charge de la recentralisation du Rsa en Ariège, réside dans le traitement des recours en contestation de droit, d'indu et de sanction au versement du Rsa. Le pôle participe également à la gestion du recouvrement et à la représentation de la Caf devant les tribunaux concernant les affaires soumises par les allocataires. La gestion administrative de la fraude et le suivi de son recouvrement est, dans le cadre de la suppléance exercée dans son intégralité.

La vie au travail



LES SERVICES SUPPORT

La qualité de vie au travail est un concept qui agrège diverses compétences qui permettent à chacun d'évoluer dans un environnement professionnel adapté.

LE SECRETARIAT DE DIRECTION ET LA COMMUNICATION

- assiste l'Equipe de Direction et le Président dans leurs missions, en matière notamment de communication ; il peut être investi de dossiers ou missions spécifiques,
- organise les rencontres avec le Conseil d'Administration et est l'interlocuteur des administrateurs pour faciliter leurs missions,
- organise les différentes réunions.

LA LOGISTIQUE

L'unité logistique assure les missions suivantes :

- Les achats des biens, services et fournitures permettant d'assurer le bon fonctionnement des services dans les meilleures conditions,
- Le suivi des demandes logistiques,
- La mise en place et le suivi d'un recensement des besoins par service,
- Le suivi des projets immobiliers de la caisse dont ceux financés par la national,
- Le dépôt des marchés sur la plateforme des marchés,
- Le suivi des marchés locaux, régionaux et nationaux et la signature de nouveaux contrats mutualisés,
- Le suivi et le renouvellement des contrats et des abonnements,
- La gestion des prestations de nettoyage dans les immeubles,
- La gestion des biens immobilisés dans l'applicatif Isiac,
- L'organisation des déplacements des agents et le traitement des demandes de remboursement des frais de déplacements,
- La complétude des questionnaires nationaux relatifs à l'activité logistique de la caisse,
- La complétude des données environnementales dans l'applicatif Perl's.
- La transmission des données pour alimenter les données RSO de la caisse,
- Le suivi des réservations des ressources (salles de réunions et de la flotte automobile),
- La supervision et l'organisation des activités de l'atelier.

L'atelier assure les missions suivantes :

- La réception et l'expédition du courrier,
- Le traitement du courrier pour la diffusion dans les services et le transfert du courrier à numériser à la CAF Haute-Garonne,
- La gestion des demandes d'impression locales,
- L'entretien courant et les petites réparations des immeubles,
- L'entretien des espaces verts,
- Le suivi et l'entretien de la flotte automobile,
- L'entretien des espaces extérieurs.
- Le renfort sur les ordonnancements,
- La saisie des immobilisations dans l'applicatif ISIAC,
- La complétude des tableaux de suivi liés à son activité.



La gestion immobilière :

L'année 2024 a été marquée par la rénovation de l'accueil.

Les travaux ont permis de rendre l'espace plus confidentiel pour les échanges avec les allocataires, a renforcé la sécurité de tous et propose un libre-service aménagé de 7 postes accessibles en premier accès.

Cet espace libre-service, par son aménagement moderne, permet d'organiser des ateliers de formation tout en étant isolé du public accueilli.

Les travaux ont commencé le 24 mai 2024 et se sont terminés le 02 août 2024. L'accueil a réouvert le 19 août 2024.



D'autre part, les études pour les projets immobiliers retenus dans le PNI 2023-2027 ont été lancées pour une réalisation des travaux sur l'année 2025.

Les projets PNI retenus sont les suivants :

Remplacement du groupe froid du siège par la mise en place d'une PAC,

Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures orientées au Sud du siège.

LE SUIVI BUDGETAIRE

Depuis l'année 2020, le Budget Commun de Gestion englobe les gestions administratives et des œuvres relatives à l'ensemble des charges qui contribuent :

- Au traitement des PF mais aussi au fonctionnement général de l'organisme ;
- Au fonctionnement et à la gestion du service d'action sociale et des œuvres.

En 2024, le taux d'exécution est de 96,6% pour les frais de personnel et de 96,1% pour les Autres Dépenses de Fonctionnement.

Toutes les masses limitatives (Frais de Personnel, Autres Dépenses de Fonctionnement et Investissements) ont été respectées.

En matière de pilotage du budget d'action sociale pour 2024, les objectifs ont été atteints :

Le taux de régularisation des droits en 2024 doit être inférieur à 5% des charges à payer 2024. En 2024, pour la Caf de l'Ariège il est de 2.83%.

L'écart entre les comptes définitifs 2024 et les prévisions budgétaires doit être inférieur à 3% en valeur absolue. En 2024, il est de 2,69% pour la Caf de l'Ariège (contre une moyenne nationale de 2,45 %).

LE POLE RH

Dans le cadre de la gestion des dossiers du personnel, il effectue toutes les opérations de paie en lien avec le Sngp de Cahors (service mutualisé) et de gestion administrative, et veille au respect de la Convention Collective et du code du travail.

Il informe les agents et les Responsables de service sur les droits et les obligations de chacun.

Il gère le temps de travail : l'horaire variable, l'ensemble des absences.

Il collabore à l'élaboration des statistiques relatives au personnel et à leur remontée vers les différentes instances (Cnaf, Ucanss, CdR, etc...).

Il organise les élections des instances représentatives du personnel.

Il participe au suivi budgétaire des charges de personnel.

Les recrutements sont assurés par le service RH conjointement avec la Direction en concertation avec les responsables de services concernés.

LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique est composé de quatre agents avec le responsable du service. Le périmètre d'actions s'étend au-delà du cadre informatique, il comprend les études (chargé d'études), le processus de transformation numérique interne (réfèrent TNI), la gestion et le contrôle des habilitations internes à l'institution (PS143) et des accès partenaires (Mon compte partenaire).

L'équipe permet de répondre efficacement aux exigences de continuité de service assignées au pôle informatique, de garantir l'amélioration continue de l'environnement de travail et de répondre aux exigences de sécurité.

Les missions du service regroupent :

- Le déploiement et la maintenance de l'architecture système de l'organisme : les serveurs, les postes de travail, les imprimantes, le réseau informatique, la téléphonie.
- La mise en œuvre de projets nationaux d'évolution de l'environnement informatique.
- La participation à de projets locaux avec la mise en place du nouvel accueil, ou la fermeture du site de Lavelanet et le déploiement d'une solution nomade d'accueil pour les permanences.

- Le service informatique participe également à la mise en œuvre du projet national sur le périmètre des études, avec le changement de l'infocentre national (nouveau SID) impliquant de nouveaux langages Spark, SQL et Python, et la mise en place de tableaux de bord avec nouvel outil de reporting PowerBi.
- Le service informatique assure le déploiement des nouvelles technologies informatiques (O365) dans le cadre de la transformation numérique interne (réfèrents TNI), ainsi que l'accompagnement des services de l'organisme à la prise en main de ces outils collaboratifs.
- La gestion des comptes et groupes (EAD), profils Windows et habilitations des agents (Habnims).
- L'assistance et l'accompagnement des utilisateurs du système d'information de l'organisme.
- Les tâches d'exploitation journalières.
- Un accompagnement sur les projets de sécurité : vidéosurveillance, gestion des accès...
- RGPD, le responsable informatique accompagne le référent informatique et libertés (RIL) de la CAF dans ses missions.



LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

LA FORMATION DU PERSONNEL

La formation est un outil au service de l'intégration, de l'évolution et de la professionnalisation du personnel. Établi annuellement par la direction et l'encadrement, le Plan de développement des compétences prend en compte les besoins en formation de premier niveau (Cap'M, Cqp Gca), de

perfectionnement pour permettre aux agents de s'adapter aux évolutions juridiques, réglementaires et techniques, ainsi que les demandes individuelles exprimées lors des entretiens annuels. En 2024, 82 agents ont été formés pour un total de 1725 heures.

L'INFORMATION DU PERSONNEL

Afin de permettre aux agents d'avoir une bonne information sur l'actualité des services et l'évolution des projets d'entreprise, après chaque

réunion du Codirel (comité de direction élargi), un support reprenant les points principaux est élaboré et présenté lors des réunions de services.

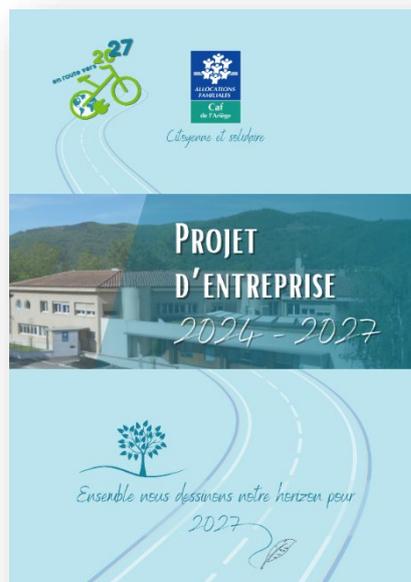
LE QUOI DE 9 A LA CAF



Afin que chacun puisse avoir une vision globale de toute l'actualité interne et des actions menées par la Direction, la newsletter « Quoi de 9 à la Caf » est diffusée sur le réseau interne de l'organisme depuis 2024. Elle retrace bimensuellement les temps forts passés, et précise les évènements et dates importantes à retenir.

L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

L'Assemblée générale annuelle est l'occasion pour tous de partager un moment convivial et instructif. En 2024, cette journée a pu permettre à la Direction d'échanger directement avec le personnel sur l'actualité nationale et locale, de présenter le nouveau projet d'entreprise, mais aussi de créer du lien entre les services à travers des ateliers ludiques. Une journée de cohésion riche, permettant d'assurer un niveau d'information égal pour tous.



TCHAT DIRECTION

Un «tchat» a également été organisé en fin d'année via Teams afin d'avoir un temps d'échanges avec l'ensemble du personnel.

Les objectifs de cet échange :

- Faire ensemble un point sur la situation de la CAF de l'Ariège
- Présenter les principaux chantiers et enjeux
- Répondre aux questions des agents.

L'Alliance Durable avec la CAF du Haut-Rhin

L'année 2021 avait vu l'aboutissement du projet d'Alliance Durable entre la Caf de l'Ariège et la Caf du Haut-Rhin.

Les deux organismes ont créé ensemble en Ariège, à Pamiers, un service de production pour le compte de la Caf du Haut-Rhin.

Cette organisation permet :

- Pour la Caf du Haut-Rhin, de répondre au besoin de recrutement et de fidélisation de salariés en production et d'améliorer les résultats de la Caf.
- Pour la Caf de l'Ariège, de renforcer son effectif, sur un territoire marqué par le chômage, et de lisser ainsi les coûts de gestion.

• Pour les deux organismes, d'assurer un travail en équipe, avec les mêmes objectifs et indicateurs, à 943 kilomètres de distance.

A la fin 2024, 18 agents en CDI constituent l'équipe de l'Alliance Durable, sous la conduite d'un manager mis à disposition par la Caf de l'Ariège.



La transition écologique

LA CAF DE L'ARIEGE, UN ORGANISME ENGAGE !

La Caf de l'Ariège s'est engagée à mener son activité en intégrant pleinement l'enjeu écologique dans le développement de ses actions internes et partenariales.

4ème axe de notre projet d'entreprise 2024-2027, la Caf travaille à de nombreuses actions :

- ✓ **Mise en place d'une véritable stratégie de suivi à compter de 2024 (COPIL RSO) ...** mais les actions avaient commencé dès 2022 ! (Tasses et gourdes offertes aux salariés pour limiter les gobelets jetables par exemple !).
- ✓ **Mise en place d'un atelier de sensibilisation en 2024 avec le SPECTOM ...** accompagné d'une communication sur la gestion des déchets et de la mise en place de boîte à compost dans les services.

Pour suivre ces projets, la Caf de l'Ariège a mise en place un COPIL RSO depuis 2024 qui permet de suivre nos actions concrètes au service de la transition écologique et a formalisé une stratégie d'achats responsables.



Quelques chiffres clés !

Indicateurs	2021	2022	2023	Kg équivalent CO2 2023	Situation au 31/10/24	Part de l'ensemble des modes de transport	Objectif 2024	Objectif 2025
Nombre de kms total en déplacements professionnels	81 033 km	128 599 km	129 512 km	15 009,38 kg	102 171 km	100%	< 130 000 km < 14 000 kg CO2	< 120 000 km < 12 000 kg CO2
Nombre de kms voiture flotte	64 202 km	98 266 km	67 565 km	7 706,30 kg	49 060 km		< 50% ¹	< 50%
Nombre de kms IK	3 752 km	4 187 km	5 587 km	1 413,51 kg	8 477 km			
Nombre de kms train	7 155 km	16 336 km	36 308 km	203,32 kg	29 911 km	29%	> 35%	> 40%
Nombre de kms avion	5 459 km	8 740 km	19 407 km	5 686,25 kg	14 723 km	14%	< 15%	< 10%

Indicateurs	2021	2022	2023	Kg équivalent CO2 2023	Situation au 31/10/24	Objectif 2024	Objectif 2025
Consommation de papier	3,21 tonnes	3,07 tonnes	2,40 tonnes	2 205,60 kg	1,38 tonnes	Stabilité	< 2 tonnes
Consommation d'eau	1 308 m3	644 m3	788 m3		902 m3	< 800 m3	< 800 m3

Par ailleurs, nous travaillons à diminuer l'impact environnemental des projets que nous finançons. Pour encourager nos partenaires, un appel à projet a été lancé.

Les projets financés doivent s'inscrire dans l'une des 3 thématiques suivantes :

- ✓ Sensibilisation du grand public autour du développement durable et de la transition écologique
- ✓ Développement et soutien des circuits courts
- ✓ Recours à des produits issus de l'économie circulaire

L'ambition de la CAF de l'Ariège est d'être identifiée comme un acteur qui soutient les initiatives tournées vers la transition écologique au niveau local.

Sur 10 dossiers reçus, 8 actions ont été financées pour un montant total de 23 000€. Les thématiques couvertes et quelques exemples d'actions :

- ✓ 2 activités de sensibilisation à l'environnement:
 - Activités de découverte de la faune et la flore locale, et de création artistique à partir de matériaux naturels.
 - Consultation des enfants sur le thème du droit à un environnement sain, avec restitution auprès des familles, animateurs et élus du territoire.
- ✓ 2 actions alimentation saine et durable :
 - Production de repas frais en circuits courts

à emporter.

- Ouverture d'une cantine scolaire qui utilise des produits locaux et de saisons, avec temps de sensibilisation.
- ✓ 4 actions en économie circulaire :
 - Mise en place d'une « caravane textile itinérante » proposant à bas prix un vestiaire de seconde main issu de collectes de la ressourcerie.
 - Mise en location d'équipements et de mobiliers de seconde main pour des manifestations ou événements sur la base d'une participation à prix libre.

ZOOM SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

Sur la transition écologique, la Ressourcerie Zéro Neuf a mis en place une caravane textile itinérante, qui se déplace sur les différents marchés du secteur de l'Arize-Lèze, et propose à bas prix un vestiaire de seconde main issu des collectes.



Lexique



AAH

Allocation adulte handicapé

ADS

Aide au développement social

AEB

Aide éducative budgétaire

AEEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AFC

Aide financière collective

AFI

Aide financière individuelle

AGED

Allocation de garde d'enfant à domicile

AJPP

Allocation journalière de présence parentale

AL

Allocation logement

ALF

Allocation logement familiale

ALS

Allocation logement à caractère social

ALSH

Accueil de loisir sans hébergement

ALT

Aide au logement temporaire

ANV

Admission en non valeur

APE

Allocation parentale d'éducation

API

Allocation de parent isolé

APJE

Allocation pour le jeune enfant

APL

Aide personnalisée au logement

ARS

Allocation de rentrée scolaire

ASF

Allocation de soutien familial

ASFR

Allocation de soutien familial récupérable

ATL

Aide au temps libre

AVPF

Assurance vieillesse des parents au foyer

BAFA

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

CAS

Commission d'action sociale

CCAPEX

Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

CCAS

Centre communal d'action sociale

CDAJE

Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants

CDAPL

Commission départementale des aides publiques au logement

CDC

Communauté de communes

CEJ

Contrat enfance jeunesse

CESF Conseillère en économie sociale et familiale	DDCSPP Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
CF Complément familial	DSL Développement social local
CIAS Centre intercommunal d'action sociale	EAJE Etablissement d'accueil du jeune enfant
CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	EN Education nationale
CLAS Centre locaux d'accompagnement à la scolarité	EVS Espace de vie sociale
CMU Couverture maladie universelle	FACEJ Fonds d'accompagnement aux contrats enfance jeunesse
CNAF Caisse nationale des allocations familiales	FJT Foyer jeunes travailleurs
COG Convention d'objectifs et de gestion	FUH Fonds unique habitat
CORALI Contentieux recours amiable informatisé (application informatique pour la gestion du contentieux et du recours amiable)	GAA Gestion automatisée de l'accueil (applicatif informatique)
CPAM Caisse primaire d'assurance maladie	GED Gestion électronique des documents
CQP GCA Certificat de qualification professionnelle de gestionnaire conseil allocataire	GRH Gestion des ressources humaines
CRA Commission de recours amiable	INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
CRISTAL Conception relationnelle intégrée système de traitement des allocataires	LAD Lecture automatique de documents 54 Activité 2021 - Caf de l'Ariège
CTDPEL Comité technique départemental des politiques éducatives locales	LAEP Lieu d'accueil enfant parent
CTG Convention territoriale globale	MDPH Maison départementale des personnes handicapées

MDR Maîtrise des risques	PST Programme social thématique
MF Médiation familiale	RAC Contrôle activité ressources
NIMS Navigateur intranet multi-services	REAAP Réseau d'écoute et d'accompagnement des parents
NIR Numéro d'identification au répertoire	RNB Répertoire national des bénéficiaires
OPH Office public de l'habitat	RPE Relai petite enfance
OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat	RSA Revenu de solidarité active
PALA Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil des assistants maternels	SAM Système d'Accompagnement au Management
PAH Prêt à l'amélioration de l'habitat	SIAS Système d'information de l'action social (applicatif informatique)
PAIPPE Plan d'aide à l'investissement pour la petite enfance	SDSF Schéma départemental des services aux familles
PDALPD Plan départemental d'action pour le logement des populations défavorisées	SDP Suivi des pièces (applicatif informatique)
PEDT Projet éducatif du territoire	SID Système d'information décisionnel (applicatif informatique)
PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant	Sidothèque Bibliothèque de requêtes paramétrables à destination des utilisateurs métiers
PIF Point info famille	SMP Système de management par processus
PPA Prime pour l'activité	SMTR Service mutualisé de télé-recouvrement
PMI Protection maternelle et infantile	SPC Subventions et prêts collectifs
PreParE Prestation partagée d'éducation de l'enfant	TACITE Référentiel des normes ISO informatique

TBCaf
Tableau de bord des Caf (applicatif informatique)

TIERSI
Base commune des tiers

UNAT
Union nationale des associations de tourisme